

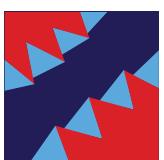
Publication du Syndicat Éducation et Sciences dans l'ÖGB•L  
Syndikat Erziehung a Wissenschaft am ÖGB•L

# JOURNAL

N°3/2004  
95ème année  
Paraît 6 fois par an



**Ecole et élections,  
l'enjeu de l'équité!**



**ÖGB•L**

# Impressum

Rédaction: Direction syndicale du SEW/OGB•L

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position du syndicat

Abonnement: 25 € par an

2004 - 95e année - Paraît 6 fois par an

Toute correspondance est à adresser au SEW/OGB•L

Boîte postale 2031 L-1020 Luxembourg

Tél. 49 60 05-212 / 223

Fax 48 69 49

e-mail: [sew@ogb-l.lu](mailto:sew@ogb-l.lu)

<http://www.sew.lu>

Editrice responsable: Danièle Nieles

Mise en page: James Vallad

Imprimeur: Editpress

Fin de rédaction: 25/04/2004

## ÉDITORIAL

- ♦ Kommt mir maache net esou weider ! ..... 3

## ACTUALITÉS

- ♦ Etude sur l'équité des systèmes éducatifs européens :  
le Luxembourg en avant-dernière position ..... 4

## POLE POUR UNE ECOLE DEMOCRATIQUE

- ♦ Réponses au questionnaire du Pedem  
de la part de « Déi Gréng », du Parti Démocratique,  
et « déi Lénk » ..... 5

## DEPARTEMENT PRESCOLAIRE/PRIMAIRE/EDIFF

- ♦ Quoi de neuf pour la formation de l'instituteur ? ..... 18
- ♦ Le SEW/OGB•L soutient activement  
le personnel du SREA. A quand des contrats  
de travail stables ? ..... 19
- ♦ Entrevue entre le Parti Démocratique  
et le SEW/OGB•L ..... 20

## DEPARTEMENT SECONDAIRE

- ♦ EST – Quo vadis ..... 24
- ♦ Objectif réussite : Le projet-pilote du cycle inférieur  
de l'enseignement secondaire technique, 6 mois après.  
Présentation et premières impressions ..... 28
- ♦ Conditions renforcées d'admission  
au cycle moyen de l'EST ..... 30
- ♦ Peut-on devenir compétent en Biologie  
sans travaux pratiques ? ..... 33
- ♦ *Punktesystem am Lëtzebuerger Educationssystem*  
*Ee Kommentar vum Denis Scuto* ..... 34
- ♦ Le projet de loi sur l'autonomie des lycées  
reste empreint d'autoritarisme ! ..... 36

## E.E.G.E.D.

- ♦ Assemblée générale 2004 ..... 38

Publication du Syndicat Education  
et Sciences dans l'OGB•L  
*Syndikat Erzéiung a Wëssenschaft*  
*am OGB•L*

Anciennement Journal des instituteurs  
19, rue d'Epernay  
L-1490 Luxembourg





## Kommt mir maache net esou weider !

Il y a cinq ans, le parti démocratique a obtenu la responsabilité du Ministère de l'Education nationale en promettant une « Bildungs-offensiv ». La devise avait été forgée quelque temps auparavant par le OGB•L qui avait publié en 1998 un papier de réflexion sur les carences de notre système éducatif en concluant que seul un investissement conséquent dans l'école publique pourrait garantir l'égalité des chances et relever le niveau de qualification de notre population.

En 2004, il faut malheureusement constater que nous en sommes encore à la case départ avec une problématique qui va croissant. Entre temps, des études internationales et européennes sont venues confirmer nos analyses, mais les changements réels se font attendre. Personne à part peut-être les adeptes du parti démocratique ne constate une augmentation des performances de notre système scolaire.

Certes, l'école n'est peut-être pas seule en cause quand nos enfants et nos adolescents sont de plus en plus assiégés par l'industrie du divertissement. L'école et la famille doivent désormais faire face à des concurrents puissants dans leurs projets éducatifs. Mais réfléchit-on seulement à une redistribution des moyens à ce niveau ?

Par ailleurs, le malaise de l'école reflète aussi ce mal de vivre ensemble, par lequel nos sociétés se caractérisent. L'intégration ne fonctionne plus, les inégalités s'accroissent, de plus en plus d'individus vivent dans la marge.

À ces difficultés, on peut réagir par la nostalgie des temps passés où tout était plus facile. Face au sentiment de dérive généralisée, le retour aux bonnes vieilles recettes d'autan en a pu séduire plus d'un. Encore faut-il constater que ces recettes ne fonctionnent plus. Derrière la façade de la rigueur prônée par la Ministre de l'Education nationale, le fonctionnement de l'école publique est de plus en plus remis en question et l'augmentation des subsides aux écoles privées favorise ceux qui ne croient plus au vivre ensemble et qui croient avoir les moyens de se créer leur niche individuelle.

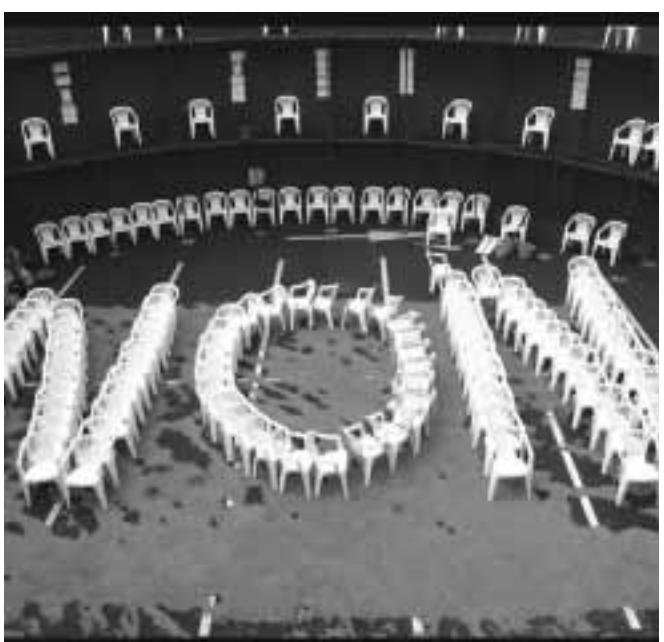
Par ailleurs, le Gouvernement luxembourgeois ne semble pas avoir compris que la prospérité d'un pays dépendra de plus en

plus du niveau de qualification de sa population. Les réformes entreprises par l'actuelle Ministre de l'Education nationale visent plutôt à drainer les élèves le plus rapidement possible à travers le système scolaire en leur refusant la quête d'une qualification plus élevée. Cette politique néfaste pour le développement économique et culturel de notre pays semble cautionnée par certains milieux soucieux de réserver l'acquisition de diplômes universitaires à un petit nombre jaloux de ses priviléges. Une telle façon de penser est foncièrement antidémocratique et contraire aux intérêts réels du pays. Il s'agit d'une visée à court terme et profondément rétrograde.

Le SEW/OGB•L se place résolument aux cotés de ceux qui exigent des chances de réussite pour tous. Voilà pourquoi nous participons activement au Pôle pour une école démocratique et que nous soutiendrons tous les efforts sérieux pour améliorer notre système éducatif.

En vue des prochaines élections, nous attendons les réponses des différents partis politiques à nos questions en espérant rencontrer enfin une réelle volonté politique pour une école publique et démocratique.

Monique Adam





## Etude sur l'équité des systèmes éducatifs européens : le Luxembourg en avant-dernière position

Dans une récente étude sur l'équité des systèmes éducatifs européens (\*), qui s'insère dans la perspective des objectifs de compétitivité européenne de Lisbonne (!), le Luxembourg se retrouve encore une fois en très mauvaise posture. Dans l'ensemble, l'application de 9 indicateurs donnent au Luxembourg le rang 16 sur 17 pays.

Les données de l'étude proviennent de différentes sources (il n'y a pas eu d'enquête spéciale) : PISA, LFS, European/World value Study, European pilot survey fairness at school, ECHPS, UOE, Luxembourg income study, IEA TIMMSS/CIVICS.

Il est vrai que l'étude fait surgir la question, comment il faut expliquer les différences entre pays. En effet, tandis qu'on peut observer des performances homogènes au niveau des différents indicateurs aux deux extrêmes (avec des niveaux d'équité élevés dans les pays scandinaves et faibles dans les pays du Sud de l'Europe), les résultats sont très hétérogènes pour la majorité des pays.

N'empêche qu'après l'étude PISA, l'école luxembourgeoise se voit à nouveau très mal cotée. A l'évidence, si différents thermomètres - même éventuellement biaisés- indiquent que le malade a de la fièvre persistante, il est urgent qu'il cesse de nier son problème et qu'il se soumette à un diagnostic sérieux !

Guy Foetz

**Tableau 2. Mesures d'(in)équité et analyse de résultats: récapitulatif en termes de rangs<sup>7</sup>**

Pays	Différences interindividuelles		Différences entre groupes			Elèves sous le seuil de compétences			Pourcentage des 25-34 ans sous le seuil de compétences
	Écart-type des scores PISA	Pourcentage des 25-34 ans en dehors de la catégorie modale du diplôme	Déficiences de résultats cognitifs, selon le profil socio-économique	Déficiences de résultats cognitifs, selon la nationalité des parents	Déficiences de résultats cognitifs, selon le sexe	Pourcentage d'élèves à très faible score	Indice de Sem	Écart entre élèves à très faible score et les autres élèves	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
FIN	1	9	1	7	17	1	1	4	5
A	8	1	4	14	5	7	9	2	7
DK	9	6	9	11	1	3	3	9	3
E	3	11	5	6	2	5	6	5	16
P	5	2	13	2	4	15	13	1	17
S	7	7	7	9	13	4	4	11	4
CH	12	4	15	12	3	6	5	6	2
IRL	2	17	8	4	9	12	11	3	12
NO	13	5	2	10	15	9	8	15	1
NL	4	8	10	17	10	8	7	14	9
F	10	12	11	8	6	11	10	7	8
UK	11	16	14	3	7	2	2	13	13
I	6	13	3	1	16	17	17	8	15
EL	14	10	6	5	14	14	14	10	11
D	16	3	16	15	8	16	16	16	6
L	15	14	12	13	11	13	15	12	14
B	17	15	17	16	12	10	12	17	10
Corrélation	1,00	-0,02	0,54	0,44	0,05	0,30	0,38	0,68	-0,22

*Les pays ont été classés par ordre croissant des rangs, du plus équitable au moins équitable.*

(\*) L'enquête en question est disponible sur le site [www.sew.lu](http://www.sew.lu)

## Réponses au questionnaire du Pedem de la part de « Déi Gréng », du Parti Démocratique, et « déi Lénk »

*L'éducation est un enjeu certain pour toute société, et particulièrement pour la société du Luxembourg, petit pays, qui ne dispose guère d'autres ressources que du savoir-faire et du savoir-être de ses habitants, mais dont le système scolaire présente de graves indices d'inégalité.*

*Les associations et syndicats regroupés dans le Pôle pour une école démocratique (ALICE, ASTI, CCPL, CGJL, FAPEL, FENPROF, SEW-OGB♦L) veulent donner à l'école les moyens d'agir contre cette inégalité.*

*L'école mérite un débat de société, les forces politiques et sociales étant appelées à oeuvrer pour améliorer la cohésion sociale au Grand-Duché. Les échéances électorales se prêtent évidemment pour pareil débat. C'est dans cette perspective que le Pôle pour une école démocratique a soumis une douzaine de questions aux partis politiques. Elles touchent la formation initiale et continue des enseignants, l'apprentissage des langues aux parents d'élèves, l'évaluation, les droits et devoirs des partenaires scolaires, etc. Après les réponses de la part du POSL, publiées en entier dans le SEW-Journal 2/04, voici à présent celles de la part de cinq autres partis.*

**1) L'exemple de la Finlande montre qu'un encadrement optimal des enfants au cours des premières années scolaires est un moyen efficace pour agir contre les inégalités de départ et pour éviter un décrochage précoce des élèves.**

**Est-ce que votre parti envisage une concentration de moyens (encadrement personnalisé, effectif des élèves nettement réduit...) sur les premières années de la scolarité?**

**Si oui, pensez-vous qu'il faut entamer ce changement dès la prochaine rentrée scolaire?**

**Si non, pourquoi?**

**Déi Gréng :** Nous sommes d'avis que tous les changements mentionnés devraient avoir lieu le plus vite possible, car il est désormais démontré à différents niveaux qu'ils agissent concrètement contre les inégalités existantes dans notre système scolaire.

Néanmoins nous considérons qu'il faut agir en deux mesures :

- Des changements ponctuels tels notamment l'augmentation des effectifs encadrant ou un suivi personnalisé, l'aide scolaire peuvent être mis en place à court terme.
- Afin de réaliser concrètement un changement efficace dans notre système scolaire, il est primordial de concevoir immédiatement un concept global déterminant les buts à atteindre ainsi que la période prévue pour les attendre et ne pas réduire une réforme à des actions séparées. Donc les changements nécessaires se feront sur une période dépassant la prochaine rentrée scolaire.

**DP :** Le Gouvernement finlandais a certainement réalisé des progrès en matière d'encadrement scolaire au cours des premières années de la scolarité. La situation en Finlande ne correspond cependant pas à celle du Luxembourg, ne serait-ce qu'en raison du nombre d'enfants étrangers dans notre système scolaire.

Au Luxembourg des efforts considérables en matière d'encadrement des enfants ont été réalisés. En effet, afin d'agir contre les inégalités dès le début de scolarité les cycles d'apprentissage ainsi que le « team-teaching » ont été introduits. De plus, certaines communes offrent un encadrement en dehors des heures de classe.

Au préscolaire l'établissement d'une fiche d'évaluation pour constater les progrès de chaque enfant a été réalisé.

Il s'agira de généraliser toutes ces démarches moyennant une formation continue des enseignants concernés.

**déi Lénk :** Oui ! un encadrement maximal est nécessaire, afin d'éviter que des inégalités se creusent dès le début de la scolarité et deviennent irréversibles. Mais il est illusoire d'attendre de cette action unique des effets miraculeux tout au long de la scolarité ! Il faut que la lutte contre les inégalités devienne une tâche permanente et que des zones d'éducation prioritaires soient définies. Il s'agit en particulier à veiller à ce que le passage entre le primaire et post-primaire n'aboutisse pas à une sélection de nature sociale. Aussi l'instauration d'une école de tronc commun (où l'encadrement personnalisé et un enseignement commun, mais adapté aux différents niveaux des élèves soit garantis pendant le cycle inférieur du secondaire.) s'impose aux yeux de « déi Lénk ». Nous pensons qu'il faut « entamer ce changement dès la prochaine rentrée scolaire.

**ADR :** Une concentration de moyens, comme par exemple par un encadrement plus personnalisé et la réduction des effectifs de classes, est bien évidemment une possibilité de réagir aux inégalités sociales dans notre enseignement. Néanmoins, en citant l'exemple de la Finlande, il ne faut pas oublier que le système scolaire finlandais est complètement différent de celui existant au Luxembourg et que la Fin-

# Pôle pour une école démocratique

lande n'est pas confrontée aux même problèmes que le Luxembourg en matière d'intégration. Citons à titre d'illustration le fait que le taux d'étrangers en Finlande ne dépasse pas les 1,9% alors qu'au Luxembourg ce taux est actuellement à 37%.

Ces deux chiffres ne donnent qu'une indication de l'ampleur des défis auxquels le Luxembourg doit faire face. Il y a 10 ans la majorité des étrangers étaient des ressortissants de pays romanophones. Aujourd'hui nous comptons parmi les nouveaux venus des ressortissants de plus de 60 pays avec des situations culturelles et linguistiques totalement différentes.

L'ADR s'est en conséquence exprimé en faveur d'un développement plus poussé de l'éducation précoce afin d'enseigner le luxembourgeois, comme principal facteur d'intégration, dès le plus jeune âge aux enfants. A cela s'ajoute la revendication de l'ADR, de prévoir des classes d'accueil et d'intégration afin de permettre aux enfants d'un certain âge d'apprendre d'abord le luxembourgeois avant d'entrer dans une classe d'école primaire ordinaire. Enfin, l'ADR exige qu'on multiplie les efforts visant à offrir aux enfants étrangers ou sortant de milieux sociaux difficiles des cours d'appuis, soit par l'intermédiaire de cours de rattrapages, soit dans le cadre d'une école continue pendant toute la journée.

Ces mesures devraient être prises aussitôt que possible – c.-à-d. dès la prochaine rentrée scolaire. Si cela n'est pas possible pour des raisons d'organisation ces changements ne devront pas tarder et être prévus pour l'année scolaire suivante.

**CSV** : Les résultats de l'étude PISA permettent de tirer un certain nombre de conclusions et notamment qu'un encadrement plus individualisé et surtout également en dehors des horaires scolaires normaux peut s'avérer utile.

Différentes approches sont à cet effet nécessaires :

Développement des infrastructures péri-parascolaires, encadrement de l'école par des équipes multidisciplinaires, disponibilité du personnel enseignant, différenciation dans des modèles comme le team-teaching, etc.

Les effectifs doivent être adaptés aux problèmes survenant dans chaque classe sans pour autant que des classes naines, inhibant une dynamique pédagogique, ne deviennent la règle.

**2) a. Est-ce que votre parti envisage de donner dorénavant une formation universitaire complète, sanctionnée par un diplôme de niveau master aux enseignant-e-s du préscolaire et du primaire?**

**Si oui, dans quels termes et délais?**

**Si non, pourquoi?**

**Déi Gréng** ont déjà affirmé à plusieurs reprises qu'ils conçoivent une formation initiale universitaire de niveau "master" (bac+5) aux enseignants scolaires du primaire et du préscolaire et que ces études devraient se faire dans le cadre de l'université du Luxembourg. Les délais dépendent de la mise en place et de l'organisation de l'université, le plus tôt étant le mieux !

Le **DP** est d'avis qu'il faudrait actuellement garantir la mise en œuvre adéquate des formations prévues au sein de l'Université de Luxembourg. Il semble opportun que l'établissement concentre dans un premier temps tous ses efforts à réaliser une formation de haut niveau. De plus, la construction d'une bonne réputation dans le monde académique doit être l'un des buts visés par les acteurs de l'Université. La discussion d'une extension des formations proposées semble dès lors prématurée.

**déi Lénk** : Estimant l'éducation des enfants dans le monde d'aujourd'hui de plus en plus délicate et difficile, il nous semble d'une importance primordiale qu'elle soit confiée un personnel hautement qualifié. Une formation universitaire complète pour les enseignantes du préscolaire et du primaire est donc indispensable.

**ADR** : La pratique a démontré que les trois années d'enseignements données aux enseignants ne suffisent pas pour approfondir certaines matières, notamment en ce qui concerne le volet strictement pédagogique. A titre d'exemple on peut citer l'intégration d'enfants handicapés dans l'enseignement primaire. Les enseignants ne sont pas préparés pour faire face à ce défi.

**2) b. Est-ce que votre parti envisage de mettre à profit l'Université du Luxembourg pour offrir une telle formation?**

**Si oui, dans quels termes et délais?**

**Si non, pourquoi?**

Pour le **DP**, le choix des formations proposées doit émaner de l'Université elle-même et non de décisions politiques.

Cependant, le DP pense qu'une adaptation de la formation des enseignants du préscolaire et du primaire aux devoirs et aux défis de la société d'aujourd'hui semble indispensable. Il est nécessaire d'offrir une bonne formation de base académique aux étudiants. Par ailleurs, il est important d'accompagner l'approche scientifique par une formation centrée sur la pratique.

**déi Lénk** : L'université de Luxembourg pourrait et devrait offrir une telle formation en proposant la coopération entre experts pédagogiques de l'étranger et experts luxembourgeois de l'ISERP. Cette formation devrait pouvoir démarrer dès la prochaine période législative.

# Pôle pour une école démocratique

**L'ADR** se prononce donc en faveur d'une formation universitaire complète des enseignants du préscolaire et du primaire et ceci dans le cadre de l'Université du Luxembourg dont fait partie l'ISERP. Pourtant, avant de procéder à de tels changements il y a lieu de faire une évaluation des cours dispensés actuellement, de faire établir une liste des matières additionnelles à enseigner et de coordonner cette démarche le cas échéant au niveau européen. Tous ces changements devront être opérés dès que tous ces travaux préparatoires ont été effectués.

**CSV** : La formation d'enseignant du primaire et du préscolaire doit certainement être offerte, par l'Université de Luxembourg. Il appartient au Ministère de l'Education nationale d'abord et à l'Université ensuite de définir les contenus nécessaires et d'élaborer le cursus pouvant y mener.

**3) La pédagogie est le parent pauvre de la recherche au Luxembourg, alors que l'enseignement des langues constitue le problème crucial de notre enseignement.**

**Est-ce que votre parti pense que la recherche pédagogique doit figurer parmi les axes prioritaires de l'Université de Luxembourg?**

**Si non, pourquoi?**

**Déi Gréng** : La recherche pédagogique est une chance pour la nouvelle université du Luxembourg, vu la spécificité linguistique dans le système scolaire luxembourgeois et dans notre société. Nombre d'institutions de recherche pédagogique à l'étranger montrent déjà à l'heure actuelle de l'intérêt pour notre situation linguistique bien particulière. Il semble donc indiqué de faire de la recherche pédagogique une priorité de la nouvelle université, non seulement parce que notre propre société en a bien besoin, mais également pour l'intérêt qu'elle attirera à l'étranger.

Oui. Le **DP** est d'avis que la recherche pédagogique peut certainement constituer un axe de recherche de l'Université de Luxembourg, mais qu'elle doit être orientée vers des applications pratiques.

**déi Lénk** : Oui ! A notre avis l'université devrait privilégier la recherche pédagogique et linguistique. Vue l'orientation néolibérale de la nouvelle université, les priorités sont axées davantage sur les intérêts des milieux de la finance et de l'économie. Les sciences humaines et à fortiori la pédagogie y seront certainement laissées pour compte.

Il est bien évident pour l'**ADR** que la recherche pédagogique doit être intégrée dans le cadre de l'Université de Luxembourg. D'ailleurs, lors des débats à la Chambre des Députés lors de l'adoption du projet de loi concernant la création de l'Université de Luxembourg, l'**ADR** a signalé qu'en vue de la situation linguistique particulière du Luxembourg et du taux élevé de résidents étrangers l'organisation de la recherche pédagogique dans cette nouvelle Université devrait être considérée comme un axe prioritaire.

La **CSV** avait déjà entre 1994-1999 proposé de créer un CRP pour la recherche pédagogique. Il est évident que l'Université devra définir les axes prioritaires de sa recherche.

Toute formation universitaire va de pair avec la mise en place d'une recherche y afférente et cela vaut bien évidemment aussi pour la recherche pédagogique, d'autant plus que notre système éducationnel représente un terrain de recherche très intéressant.

**4) Est-ce que votre parti veut faciliter et promouvoir l'accès à la formation continue des enseignant-e-s?**

**Si oui, par quelles mesures?**

**Si non, pourquoi?**

**Déi Gréng** plaident pour une formation continue obligatoire pour toutes les enseignantes et tous les enseignants (préscolaire, primaire et post-primaire) et ce équitablement répartie entre les connaissances scientifiques (Fachwissen) et les connaissances pédagogiques. Il s'agit ici d'une mesure applicable à court terme. Des formations continues obligatoires pourront également avoir lieu dans le cadre d'un projet d'établissement.

**DP** : La qualité de nos enseignants est un des facteurs cruciaux de notre système d'enseignement, c'est à dire que la qualité de nos écoles dépend en grande partie de la qualité des enseignants. C'est pourquoi l'offre de formation continue a d'ores et déjà été augmentée et améliorée.

Cependant, il ne faut pas se contenter de cet acquis et la promotion de la formation continue est une tâche primordiale. Pour le DP, la prise de conscience des enseignants de l'importance de la formation continue constitue la clef du succès.

Les démarches par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports entreprises durant les dernières années pour promouvoir la formation continue portent leurs premiers fruits. Ainsi, en 2002-2003, 3841 enseignants ont participé à quelque 217 formations.

# Pôle pour une école démocratique

Finalement, en février 2004, le Centre de documentation pédagogique et de formation continue destiné aux professeurs a ouvert ses portes dans l'enceinte du Centre de Langues Luxembourg.

**déi Lénk** : Oui ! Par l'introduction de séminaires annuels obligatoires (intégrés dans le cadre de l'enseignante) sur des thèmes concernant les branches enseignées et les méthodes pédagogiques. Ceci doit se faire au niveau de chaque bâtiment scolaire. A chaque rentrée scolaire les enseignantes devront être invitées à formuler leurs doléances afin de préparer activement le programme (thèmes à traiter, spécialistes à inviter etc.) de ce séminaire. Introduction d'un séjour universitaire d'un mois au moins tous les cinq ans afin de permettre aux enseignantes de briser la routine, d'élargir leur horizon, d'entrer en contact avec des idées nouvelles, de se familiariser avec les méthodes pédagogiques et outils de travail nouveaux. Visites régulières d'écoles modèles et de lycées à l'étranger combinés avec des stages (p. ex dans des écoles Freinet).

**ADR** : La formation continue est un des éléments cruciaux d'un enseignement de qualité. L'ADR soutient toute initiative visant à développer davantage l'offre de formation continue, ainsi que des démarches visant à faciliter l'accès à cette formation.

**CSV** : La formation continue doit être pour l'enseignant un droit et un devoir.

La promotion pourra se faire, entre autres, par une amélioration de l'offre, par une réflexion sur la tâche de l'enseignant et les possibilités de l'intégrer partiellement dans la tâche et évidemment également par le fait d'en rendre une partie obligatoire.

**5) Est-ce que votre parti considère comme prioritaire une nouvelle pondération des langues dans toutes les voies de formation de l'enseignement technique et classique?**

**Si oui, pensez-vous vous orienter dans cette direction dès la prochaine rentrée scolaire?**

**Si non, pourquoi?**

**Déi Gréng** sont convaincus qu'une réforme des critères de promotion notamment en ce qui concerne les langues s'impose. Le principe d'une première et d'une deuxième langue nous semble une piste à suivre. En ce qui concerne les apprentissages et formations professionnels, nous sommes d'avis que les langues ne devraient pas être un facteur rendant impossibles ou inaccessibles des études professionnelles. De plus, nous sommes d'avis que l'orientation par les tests standardisés qui se fait actuellement en dernière année d'études primaire et se basant principalement sur les langues (2 des 3 matières testées) n'est pas appropriée pour une orientation post-primaire.

En général, **Déi Gréng** revendentiquent dans leur programme électoral des nouvelles méthodes d'évaluation individualisée ainsi que des nouveaux critères de promotion orientés vers le but à atteindre, à savoir l'orientation scolaire ou professionnelle.

Certaines de ces mesures peuvent se faire à court terme, notamment à la prochaine rentrée scolaire.

**DP** : L'enseignement des langues et notamment sa pondération viennent d'être modifiées au sein des lycées techniques. Ainsi, il y a eu un élargissement de l'offre des formations à langue véhiculaire française. Ces formations sont offertes dans les classes à régime linguistique spécifique du cycle moyen et supérieur. Le programme et les épreuves sont identiques à ceux des classes usuelles correspondantes, à l'exception de la branche de français ou d'allemand qui peut être enseignée suivant un programme allégé. Ainsi, les élèves ont la possibilité de choisir entre une première et une seconde langue. Par ailleurs, l'apprentissage de l'anglais, dont la connaissance est devenue indispensable pour les élèves qui suivent une formation de technicien, est dorénavant obligatoire. Tout comme pour les cycles d'apprentissage, le DP est d'avis qu'il y a lieu d'analyser les résultats réalisés avant de songer à de nouveaux changements.

Pour permettre aux élèves qui ont des problèmes avec la langue allemande de suivre l'enseignement secondaire dit classique, des classes « Allet » (allemand langue étrangère) ont été créées dans toutes les régions du pays.

Dans l'enseignement classique la place des langues garde toute son importance. Ce faisant, le Ministère exécute les propositions exprimées par les interlocuteurs de la Chambre des Députés dans une motion votée par la Chambre.

**déi Lénk** : Oui, tout en gardant le bilinguisme du Luxembourg. Certainement est-il grand temps d'en finir avec la discrimination sociale, nationale par le biais de l'enseignement des langues.

**ADR** : Le système scolaire luxembourgeois a toujours reposé sur le fondement des trois langues luxembourgeois, allemand et français. Un des atouts du Luxembourg était et est toujours que ces trois langues sont connues par une grande majorité de la population. L'ADR est d'avis qu'une nouvelle pondération des langues n'est pas nécessaire.

Par contre les efforts de faire apprendre le luxembourgeois aux enfants dès le bas âge et d'organiser des classes d'accueil doivent être renforcés davantage.

**CSV** : Nous pensons qu'il est nécessaire d'un côté de maintenir le trilinguisme et, de l'autre, de le redéfinir. La notion de connaissance d'une langue peut être modulée selon le type de formation en question et l'introduction de la notion de 1ère et 2ième langue nous semble utile.

# Pôle pour une école démocratique

La mise en place d'un tel système ne peut se faire d'un instant à l'autre mais nécessite la mise à disposition du temps nécessaire pour l'élaboration des contenus et des méthodes pédagogiques.

## 6) Est-ce que votre parti est prêt à encourager financièrement:

- ♦ les entreprises pour qu'elles offrent des cours de luxembourgeois pendant les heures de travail,
- ♦ les communes pour qu'elles offrent des cours de luxembourgeois aux mères et pères au foyer?

Si oui, comment et dans quels délais?

Si non, pourquoi?

**Déi Gréng** sont d'avis que des cours de luxembourgeois doivent être offerts aussi bien aux salariéEs qu'aux résidentEs non-luxembourgeoisEs et qu'une subvention étatique peut être prise en considération selon des critères établis. Nous pensons aussi que les communes et à plus forte raison les entreprises ont également une responsabilité dans la mise en place de cette offre, car il s'agit pour nous d'un investissement dans une personne et qu'on peut considérer comme une formation continue.

**DP** : En introduisant une demande auprès de l'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, les entreprises ont d'ores et déjà la possibilité d'offrir une formation en luxembourgeois à leurs employés. Celle-ci est cofinancée par l'Etat. Il appartient cependant aux entreprises de décider si une formation en luxembourgeois est nécessaire. De plus, une réglementation concernant la formation continue individuelle est en train d'être élaborée.

D'autre part, le DP ne juge pas opportun que des cours de luxembourgeois soient spécialement offerts aux mères et pères au foyer. Les cours existants offerts par les communes ou encore le Centre de Langues Luxembourgeois durant chaque période de la journée, se réjouissent d'une grande popularité et sont ouverts à tout le monde. En septembre 2003, 3419 personnes étaient inscrites pour un cours de langue auprès du Centre de Langues, dont 683 à des cours de luxembourgeois. Avec 5200 demandes en 2002 la demande dépasse largement l'offre. Dans ce contexte une extension de l'offre est certainement nécessaire et souhaitée par le DP.

**déi Lénk** : Oui ! En offrant certains avantages fiscaux aux entreprises qui organisent gratuitement des cours de luxembourgeois pendant les heures de travail.

« déi Lénk » exige du gouvernement d'encourager financièrement les communes qui offrent des cours de luxembourgeois aux mères et pères au foyer. Mais, revendication utopique à un moment où le gouvernement actuel menace de plus en plus une des ressources financières communales des plus importantes, à savoir l'impôt commercial !!

**ADR** : La réponse ne peut être qu'oui, dans la mesure où tout le monde est bien conscient qu'un des grands défis des années à venir est celui de réussir l'intégration de 37% de la population. Cette intégration se fait principalement par la langue luxembourgeoise. Par conséquent, l'Etat est obligé et dans la responsabilité de soutenir tous les efforts de faire apprendre le luxembourgeois comme langue véhiculaire aux étrangers. L'Etat doit aider financièrement les communes et les entreprises à pouvoir organiser de tels cours.

**CSV** : Nous sommes d'avis que les nouveaux arrivants au Luxembourg doivent avoir la possibilité d'apprendre la langue luxembourgeoise, de se familiariser avec la vie au Luxembourg et d'avoir un aperçu de leur droits et devoirs.

Dans le contexte, l'Etat doit contribuer au financement de l'offre en la matière. Les modalités de financement ainsi que les modalités d'organisation sont à fixer d'un commun accord avec les entreprises.

## 7) L'enseignement luxembourgeois connaît un taux élevé d'échec scolaire et de redoublements. De nouvelles formes d'évaluation constituent un moyen pour lutter contre cette situation.

**Dans cet ordre d'idées, est-ce que votre parti est d'accord pour compléter l'évaluation sommative par une évaluation formatrice?**

Si oui, dans quels termes et délais?

Si non, pourquoi?

**Déi Gréng** : Voir question n°5) et programme électoral

**DP** : Dans l'enseignement primaire l'évaluation sommative a déjà été complétée par une évaluation formatrice.

En ce qui concerne l'enseignement post primaire, le DP estime qu'actuellement il n'y a pas lieu de procéder à des changements. L'obligation pour les élèves de 7e de suivre des cours d'appui, la création de parcours diversifiés correspondant aux capacités de l'élève comme les classes d'accueil, les classes à régime linguistique spécifique ou encore les classes fondamentales sont une partie des mesures prises contre l'échec scolaire qui sont plus appropriés qu'un changement de la méthode d'évaluation.

# Pôle pour une école démocratique

**déi Lénk** : Si l'évaluation sommative est rigide elle a l'avantage d'être objective. L'évaluation formative permet de préciser les points forts et les faiblesses des élèves, mais risque de se limiter à une appréciation subjective, approximative, moralisatrice tant que les critères ne sont pas clairement définis. A notre avis, il faut combiner les deux évaluations, certes, mais elles ne suffisent pas à enrayer l'échec scolaire. Il faut surtout dresser un diagnostic aussi bien au niveau de l'élève qu'au niveau de l'enseignant/e et de l'offre scolaire. L'école doit se mettre en question à partir des résultats de son action pédagogique.

L'ADR approuve une telle démarche. L'évaluation formative peut en principe être introduite assez rapidement par quelques adaptations des bulletins d'évaluation actuels.

**CSV** : Les méthodes d'évaluation doivent être redéfinies. Compléter l'évaluation sommative par une évaluation formative nous semble utile et nécessaire. Cela aura, sans aucun doute, une influence considérable sur la motivation des élèves.

Mais, là également, la mise en place d'une nouvelle forme d'évaluation doit se faire après mûre préparation et dans le dialogue avec les personnes concernées (et après formation continue).

## 8) Est-ce que votre parti est d'accord pour instaurer une évaluation interne et externe de la qualité de l'enseignement?

Si oui, pourquoi?

Si non, pourquoi?

**Déi Gréng** : Absolument ! Notre programme électoral stipule même une évaluation annuelle de l'enseignement par les élèves. Le parti Déi Gréng plaide également pour une autonomie certaine des établissements, y compris une autonomie pédagogique. Ceci ne peut se faire que si des critères d'évaluation sont fixés, égaux (*gleichwertig*) pour chaque établissement, et donc soumis à une évaluation interne et externe régulière.

**DP** : Comme souligné ci-dessus, la qualité de l'enseignant et de son enseignement sont les critères capitaux pour la qualité de notre système d'éducation. Tout en ayant confiance dans les compétences des enseignants luxembourgeois, le DP est d'avis qu'une évaluation pourrait augmenter la transparence de notre système scolaire et rendre comparable les résultats atteints. Ainsi, le DP salue les dispositions du *projet de loi n° 5092 portant organisation des lycées et lycées techniques* qui dit dans son article 10: « *L'organisation des enseignements et les résultats des enseignements des différents lycées peuvent faire l'objet d'une évaluation...* ».

Une étude menée auprès des enseignants de tous les établissements postprimaires vient d'être publiée. Le but de cette enquête est d'augmenter la qualité des enseignements.

**déi Lénk** : Après le constat d'échec de PISA une réflexion sérieuse sur ses causes s'impose. Elle ne pourra se faire que par une évaluation approfondie de la qualité de notre enseignement. Toutefois faudrait-il préciser par qui et comment celle évaluation se fera et ceci après une consultation démocratique de tous les concernés. « Déi Lénk » est d'avis qu'il faut éviter de confier l'évaluation externe à une de ces grandes firmes de consultants, connues pour leur mentalité néolibérale prêchant la privatisation des services publics.

**ADR** : Dans son programme de 1998 pour une réforme de l'école, l'ADR s'est prononcé pour des comparaisons entre écoles concernant la qualité de l'enseignement. Cette démarche est d'une priorité absolue pour pouvoir améliorer l'enseignement actuel. Sur base des résultats obtenus les différentes écoles sont invitées à trouver les solutions pour améliorer leur résultat.

**CSV** : Nous sommes d'avis que l'évaluation à l'école ne doit pas seulement être une évaluation de l'élève mais que des systèmes d'évaluation de l'enseignement, des projets d'autonomie des différents établissements ainsi que de notre système scolaire en général doivent être mis en place. Pour être complète, cette évaluation doit être interne et externe, être liée à la formation continue et peut, en partie, se faire dans le cadre de l'autonomie scolaire.

Seule une évaluation régulière peut garantir la qualité de l'enseignement.

## 9) Est-ce que votre parti envisage d'accorder une place aux langues maternelles des enfants tout au long de la scolarité?

Si oui, quelles mesures concrètes envisagez-vous?

Si non, pourquoi?

**Déi Gréng** pensent que la considération des langues maternelles des enfants doit avoir sa place dans un contexte des connaissances des cultures différentes.

La langue luxembourgeoise comme langue dite "véhiculaire" ou langue de communication nous semble un élément d'intégration important auprès de toutes les écolières et tous les écoliers.

La langue portugaise pourrait être considérée comme langue secondaire à un niveau post-primaire telles que les sont actuellement l'Anglais, l'Italien ou l'Espagnol.

# Pôle pour une école démocratique

Le DP estime qu'il est important que les enfants étrangers puissent garder un lien avec leur langue maternelle et leur culture. Celles-ci sont particulièrement importantes pour leur développement individuel et la formation de leur personnalité. De plus, de bonnes connaissances en langue maternelle augmentent la performance lors de l'apprentissage de langues étrangères. De ce fait, l'offre de cours intégrés en langue italienne et portugaise a été étendue. Cette mesure devra toutefois se limiter à l'enseignement primaire pour ne pas surcharger davantage les programmes du post primaire.

**déi Lénk** : Oui ! Il faut accorder une place aux langues maternelles à l'école primaire et aux lycées jusqu'à la fin du cycle inférieur (7e-9e, respectivement 7e- 5e). Les cours à option. Exemple : une partie de la classe suit des cours de portugais, l'autre partie des cours de luxembourgeois).

**ADR** : L'Etat luxembourgeois est obligé de fournir un enseignement de base à tous les enfants. Si besoin en est d'organiser davantage de cours de langues pour d'autres langues que celles enseignées traditionnellement au Luxembourg, alors cet enseignement doit nécessairement se faire en dehors de l'enseignement ordinaire, comme p.ex. lors des midis libres. Déjà maintenant les programmes scolaires sont souvent surchargés et par conséquent à réduire. Il ne peut donc être question d'y ajouter encore un enseignement d'une quelconque langue maternelle. Ceci est d'autant plus dépourvu de tout bon sens alors qu'on se trouve en présence de ressortissants de 60 pays différents – une politique dans ce sens risquerait de complètement bloquer l'enseignement au Luxembourg.

**CSV** : Le contact avec la langue maternelle des enfants non-luxembourgeois est un élément positif dans la scolarité de ces enfants. Des mesures telles l'extension des cours intégrés ou encore la mise en place d'une offre d'apprentissage de plus de langues au niveau secondaire est de mise. Cependant ces mesures devraient être accompagnées de la mise en place d'une nouvelle pondération de langues (voir question 5).

Par ailleurs, il est nécessaire de veiller à ce que l'apprentissage scolaire de la langue maternelle ne devienne pas une nouvelle source d'échecs scolaires. Enfin, cela implique également de bien veiller à ce que, l'apprentissage de la langue maternelle ensemble avec la systématisation de l'apprentissage du luxembourgeois, ne crée une nouvelle surcharge scolaire.

**10) Est-ce que votre parti est d'accord pour renforcer la participation des partenaires de l'école: enseignant-e-s, parents et élèves?**

**Si oui, par quelles mesures?**

**Si non, pourquoi?**

**Déi Gréng** : La participation active et représentative de tous les partenaires d'école n'est pas une nouveauté pour le parti Déi Gréng, la culture du dialogue faisant partie intégrante de la réforme verte de l'éducation.

Le corps enseignant et pédagogique doivent pouvoir assumer leurs responsabilités sans pour cela se retrouver au bout d'une hiérarchisation qui ne permet guère de participation active de la part d'autres partenaires. Les élèves ont droit à une évaluation de l'enseignement régulière dont devra tenir compte une commission paritaire composée de représentantEs des parents, d'élèves, d'enseignants, de personnel socio-éducatif et de la direction.

Les parents ont le droit de participer à la décision de l'orientation de leur enfant. Ce sont eux qui ont la responsabilité parentale de leur enfant.

Des projets d'école pourront se faire avec la participation active de tous les partenaires, chacun respectant son rôle.

Déi Gréng sont d'avis qu'une plus grande place devrait être donnée aux représentants de la société civile et du monde du travail. Sans avoir les mêmes droits que les susmentionnés, ils sont cependant à considérer comme partenaires de l'école, ou vice-versa, l'école doit, elle se considérer comme un élément de la société dans laquelle elle se trouve.

**DP** : Avec le dépôt des projets de loi n° 5223 – loi de base sur l'Ecole – et n° 5224 concernant l'organisation de l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire les démarches pour renforcer la participation des partenaires de l'école ont déjà été entamées. Ainsi, à titre d'exemple, chaque élève a le droit à une formation scolaire, mais il est cependant saisi de l'obligation de suivre une formation pendant douze années scolaires. L'enseignant, de sa part, doit suivre une formation continue, mais est autorisé de participer à la gestion de son école tandis que les parents de leur côté ont le droit d'exprimer le choix d'orientation de leur enfant ainsi que le droit d'être représentés à la Commission scolaire communale et/ou nationale ou à la Commission médico-psycho-pédagogique. De plus, leur est attribué désormais un droit à l'information. Les parents doivent veiller au respect de l'obligation scolaire, reconnaître l'autorité de l'école et répondre aux convocations de l'école.

De plus, pour les parents étrangers chaque année des réunions d'information sont organisées par le Ministère afin de les informer sur les nouveaux développements dans l'éducation luxembourgeoise.

**déi Lénk** : Oui, par la création de conseils regroupant des délégués du personnel, des parents et des élèves au niveau des bâtiments scolaires. ( primaires et secondaires).

# Pôle pour une école démocratique

**L'ADR**, oeuvrant pour un système scolaire plus démocratique et transparent, est d'avis qu'il faudra renforcer la participation des partenaires de l'école, tels que les parents, les enseignants et les élèves. C'est pourquoi l'ADR soutient la démarche du gouvernement actuel dans le cadre du projet de loi concernant l'enseignement.

**CSV** : Oui. Une telle participation est une évidence si on veut que l'enseignement et l'éducation soient une réussite. Pour cela, il faut des bases légales en définissant avec précision le cadre.

Il faut cependant ajouter que ce n'est pas seulement la participation officielle qui est nécessaire. Il s'agira à l'avenir de développer des pédagogies faisant de chaque parent plus individuellement un partenaire de l'école et de veiller essentiellement à ce que parents et enseignants forment un « couple » éducatif oeuvrant, dans la confiance mutuelle, à un même but.

## 11) a. Est-ce que votre parti va généraliser les structures d'accueil et d'appui pédagogiques dans toutes les écoles?

Si oui, comment?

Si non, pourquoi?

**Déi Gréng** : a)+b) La politique verte de l'éducation préconise depuis bien des années la généralisation des structures d'accueil et d'appui pédagogiques comme faisant partie intégrante du système scolaire.

Des structures d'accueil, compatibles avec les horaires de travail des parents, des restaurants scolaires munis d'une cuisine de proximité et travaillant selon des critères écologiques, des activités culturelles et sportives, un soutien et un accompagnement psychosocial, un soutien et un appui pour les études, un suivi régulier et compétent sur les lieux de stage, ...

Les classes d'éducation différenciée devraient se trouver dans le même campus et partager certaines infrastructures telles les infrastructures de loisirs et de restauration.

Le **DP** se prononce clairement en faveur d'une offre générale des structures d'accueil. A cet égard il propose d'élaborer ensemble avec les communes des structures adaptées aux besoins des enfants et de leurs familles.

En ce qui concerne les cours d'appui, ils ont d'ores et déjà été introduits dans le cadre de l'enseignement secondaire et ont même été rendu obligatoire en cas de difficultés dans des matières essentielles au niveau de la 7e. Une intensification de ces cours d'appui semble possible tout comme une éventuelle extension sur d'autres classes, sans pour autant être obligatoire.

**déi Lénk** : Oui ! D'abord par des mesures budgétaires : en augmentant massivement le budget de l'Education Nationale et en diminuant les dépenses militaires. Ensuite, par la présentation d'un programme quinquennal de construction d'infrastructures adéquates combiné d'une vaste campagne de recrutement d'enseignant-e-s et de personnel médico, psycho, pédagogique.

**ADR** : Dans la logique d'une école d'intégration il est nécessaire de généraliser les structures d'accueil et d'appui pédagogique dans toutes les écoles et ceci sous la responsabilité du Ministère de l'Education nationale et des Sports.

**CSV** : Au niveau du primaire nous sommes d'avis que les structures d'accueil sont une vraie nécessité et que le soutien étatique aux communes et aux organisations privées mettant en place une telle offre doit être maintenu.

Au niveau du secondaire nous estimons que la mise en place d'une offre de journée continue, dans un ou plusieurs établissements, pourrait nous donner dans une première étape une expérience utile et nécessaire en la matière.

## 11) b. Est-ce que ces structures doivent revenir sous la responsabilité du Ministère de l'Education nationale et des Sports?

Si non, pourquoi?

**DP** : Oui. Beaucoup d'initiatives ont été prises par les communes avec la collaboration des Ministères de l'Education Nationale et de la Famille pour prendre en charge, dans leurs structures d'accueil, les élèves en dehors des heures de classe. D'après le DP, l'encadrement des élèves de l'enseignement primaire revient à l'autorité communale. Le Ministère peut cependant assister les communes étant donné que celles-ci répondent au mieux aux besoins de la population locale en ce qui concerne les questions en relation avec l'élève.

**déi Lénk** : Oui !

**ADR** : Oui.

**CSV** : Ce qui importe, dans ce contexte, c'est l'extension de l'offre et la collaboration étroite, au niveau primaire, entre école et structures d'accueil.

La tutelle ministérielle est, dans ce cadre, une question secondaire, qui dépend de l'organisation générale du Gouvernement.

# Pôle pour une école démocratique

12) En tenant compte de vos choix ci-dessus, est – ce que votre parti envisage qu'il va falloir introduire dans l'immédiat des modifications aux projets de lois concernant l'enseignement déposés récemment à la Chambre ?

Si oui, lesquelles ?

Si non, pourquoi ?

Le parti **Déi Gréng** devra en effet apporter des modifications aux projets de lois en cours. Néanmoins le parti vert Déi Gréng ne déposera pas une multitude d'amendements, mais dénoncera le principe même de l'école archaïque décrite dans les projets de loi en leur opposant ses grandes lignes réformatrices. Les priorités vertes en matière de la réforme de l'enseignement sont notamment des nouvelles méthodes d'enseignement plus pratiques et moins théoriques, une réforme en profondeur des programmes scolaires, de nouveaux modèles d'évaluation individualisés, des nouveaux critères de promotion plus axés sur le but à atteindre, l'introduction d'une filière unique pour les premières années du cycle post-primaire, une réforme de la formation initiale du corps enseignant, une formation continue obligatoire, l'évaluation de l'enseignement par les élèves ainsi que la mise en place du cadre nécessaire afin de vivre un nouveau partenariat au sein des écoles.

**DP** : Pas de prise de position

**déi Lénk** : Compte tenu de nos choix ci-dessus il va de soi que des modifications immédiates sont importantes s'imposent à ces projets de loi, notamment en ce qui concerne l'autonomie scolaire, le manque de participation des partenaires scolaires à la prise de décision, l'absence des associations de parents d'élèves, la définition ambiguë de la gratuité scolaire, la privatisation larvée des services scolaires. « Déi Lenk » interviendra le moment venu à la Chambre des Députés pour obtenir les changements nécessaires.

**ADR** : Etant donné que ces projets de loi font actuellement l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail de l'ADR, il est pré-maturé de se prononcer sur d'éventuelles modifications à introduire. Cependant, il apparaît déjà maintenant que toute une série d'amendements seraient souhaitables. Ainsi, pour ne citer que cet exemple, nous préférions qu'en principe dans le cadre de la scolarisation les parents auraient le dernier mot et non pas comme actuellement prévu les représentants du ministère.

Néanmoins, l'ADR considère qu'il n'est pas nécessaire de vouloir encore obtenir dans l'immédiat des modifications substantielles à des projets de loi qui de toute façon ne feront plus l'objet d'un vote avant les élections législatives du 13 juin. Ce sera alors au nouveau gouvernement de s'en occuper.

**CSV** : Nous estimons que tant pour ce qui est du projet de loi concernant la loi de 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire que la loi de base sur l'école, un certain nombre de modifications seraient utiles.

Celles-ci concernent tant la définition des responsabilités des différents partenaires scolaires que les droits et devoirs des uns et des autres (cf. réponses aux questions précédentes).

Les tableaux des pages suivantes présentent de manière synthétique les réponses des différents partis.



# Pôle pour une école démocratique

Tableau comparatif sommaire des réponses au questionnaire du *Pôle pour une école démocratique*

Questions	LSAP	Dé Grüng	DP	de Link	ABR	CSV
1. Concentration de moyens sur les précurseurs avancés de scolarisation ?	Encadrement personnelisé. Généraliser le teamteaching	Encadrement personnalisé. Augmentation du personnel et concept global	Généralisation de l'encadrement et du teamteaching existants par l'intermédiaire de la formation continue	Zones d'éducation prioritaires. Trois commun avec enseignement adapté et d'intégration avec cours d'luxembourgeois. Cours d'appui	Développement plus poussé de l'éducation prioritaire. Classes d'accueil et d'intégration avec cours d'luxembourgeois. Cours d'appui	Encadrement plus individualisé et en dehors des lieux normaux. Infrastructures pér-parscolaires. Teamteaching. Disponibilité du personnel enseignant.
2. Formation des enseignants ?	Formation initiaire de 4 ans pour tous les enseignants	Master (Bac +5)	Extension des formations et renouvellement	Formation universitaire complète dans le cadre de l'UdL, dont décider	Formation universitaire complète dans le cadre de l'UdL. après évaluation de ce qui existe	Formation enseignants transdisciplinaires par l'UdL. MEN + UdL définissent contenus et cursus
3. Recherche à l'université sur l'enseignement des langues ?	Concentration de la recherche sur l'enseignement des langues	Doit être une priorité de la nouvelle université	Doit être un axe, mais recherche orientée vers la pratique	Privilégier la recherche pédagogique et linguistique	Axe prioritaire	L'UdL devra définir les axes prioritaires de sa recherche
4. Formation continue des enseignants ?	Formation individuelle, Formation obligatoire pour l'entraînement scolaire	Formation individuelle et par bâtiement d'école obligatoire	Prise de conscience des enseignants de l'importance de la formation continue	Séminaires annuels obligatoires par établissement, intégrés dans le bâtiement. Séjour universitaire d'un mois tous les 5 ans	Développer l'offre et faciliter l'accès	Amélioration de l'offre. Réflexion sur la tâche de l'enseignant et l'intégration partielle dans collectif. Obligation en partie
5. Poursuivir des langues ?	Oui dans ES et EST	Pour formations professionnelles	Atteindre les résultats des réformes actuelles dans cette direction dans EST	Oui en perdant le bilinguisme	Non, renforcer l'apprentissage du luxembourgeois	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>me</sup> langue suivant le type de formation. Mise en place après élaboration des contenus et méthodes
6. Cours de Luxembourg pour les entreprises et pour les personnes au foyer ?	Encourager financièrement les entreprises et inciter les communes	Subventionner les entreprises, les responsabiliser ainsi que les communes	Exercice de l'offre actuelle, pas souvent d'offrir des cours aux personnes au foyer	Cours gratuits pendant les heures de travail et aide aux communes pour cours destinés à la périphérie au foyer	Oui, aide financière aux communes et entreprises	L'Etat doit contribuer au financement de l'offre. Accord Etat-entreprises sur modalités.
7. Evaluation successive et formative ?	Évaluation des connaissances et des compétences. Remplacer le sommaire par le formatif	Nouvelles méthodes d'évaluation individualisée	École primaire : l'évaluation formative est introduite. Pas d'év. formative au post primaire	Corriger les deux.	Oui, introduction rapide possible par adaptation des bulletins actuels	Oui. Mise en place après préparation, dialogue et formation continue

# Pôle pour une école démocratique

Questions	LSAF	Dis Gring	DP	dé Link	ADR	CSV
8. Evaluation interne et externe et accompagnement externe de la qualité de l'enseignement ?	Oui, avec aussi une évaluation annuelle de l'enseignement par les élèves	Utilité certaine pour augmenter la transparence ; figure dans les projets de loi. Pas de précision si interne ou externe	Utilité certaine pour faire évoluer la qualité des cours de l'école pour faire l'évaluation externe	Corporisation entre écoles conc. la qualité, solutions pour améliorer les résultats	Évaluation interne et externe, liée à la formation continue	Évaluation interne et externe, liée à la formation continue
9. Place des langues étrangères tout au long de la scolarité ?	Tenir compte des compétences et langue maternelle. Intégrer dans le primaire, offrir le portugais à l'ES	L'allemand = langue d'intégration dans l'ens. primaire. Portugais = langue secondaire dans l'ens. post primaire (ES et EST)	Lien avec langue et culture. Cours d'intégration en langue italienne et portugaise a été étendue dans l'ens. primaire ; s'y limiter ?	Prise en compte inférieur du post primaire par des cours d'option	Nécessairement en dehors de l'école ordinaire	Extension des cours intégrés, offre de plus de langues au secondaire + nouvelle pondération des langues, éviter nouvelle surcharge scolaire ?
10. Participation des partenaires de l'école ?	Structures de partenariat, organiser la représentation, autorité des écoles	Commission paritaire. Don des parents de participer à la décision d'orientation. Représentation société civile et monde du travail	Enseignant autorisé à participer à la gestion de l'école, parents ont un droit à l'information. Droits et obligations pour tous les partenaires !	Conseil d'établissement regroupant enseignants, parents et élèves	Renforcer la participation des partenaires	Oui Bases légales définissent le cadre avec précision Développer pédagogie parents-enseignants (couple éducatif)
III.a. Structures d'accès et d'appui ?	Plan plurianuel pour infrastructures et appui	Généralisation	Offre générale pour l'accueil, intensification et extension de l'appui sans le rendre obligatoire	Programme d'infrastructures et de recrutement quinquennal et moyens budgétaires conséquents	Généralisation	Maintenir le soutien éducatif aux communautés et aux organisations privées. Journée continue dans un ou plusieurs lycées
III.b. Structures d'accès dans les compétences des MEN ?	Oui	Pas de prise de position particulière (cf. réponse à la question 1)	Oui Responsabilité communale pour l'ens. primaire	Oui	Oui	Extension de l'offre et collaboration important. Telle dépend de l'ordre du gouvernement futur
12. Modification dans projets de loi en route ?	Amendements sur l'évaluation, l'enseignement des langues, le partenariat et la gestion des écoles	Dénonciation du principe de l'école archaïque décrite dans les projets de loi. Proposition d'une réforme fondamentale	Pas de prise de position	Intervention à la Chambre pour demander des changements p.r. à l'autonomie scolaire, la participation, la gratuité scolaire, la privatisation	Promotion pour cause de débat interne au parti, le vote ne se fera qu'après les élections	Modifications utiles au projet de loi sur l'école concernant les responsabilités, les droits et les devoirs des partenaires scolaires

Publicité RSC 100,7 (nouvelle)

Pub Assurances P&V



Société Anonyme

## COMPTOIR TECHNIQUE ET INDUSTRIEL

321, route d'Arlon  
STRASSEN (LUXEMBOURG)

Tél. 00352 / 31.31.40  
Fax 00352 / 31.31.95  
Email : ctisa@pt.lu



### Bitte senden Sie uns nähere Informationen über :



EDV-Versenktische  EDV-Versenktisch-Inseln  EDV-Arbeitsplatzinseln



EDV-Arbeitsplätze  Sitz-/Steharbeitsplätze  Seminartische



Bürodrehstühle  digitale Diktiersysteme

Schule : .....

Name : .....

Strasse : .....

Telefon : .....

PLZ/Ort : .....

Fax : .....

**Ankreuzen, Kopieren und an Fax 31 31 95 senden**

## Quoi de neuf pour la formation de l'instituteur ?

Le 29 avril une délégation du SEW/OGB♦L a eu une entrevue avec le doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education Monsieur Lucien Kerger accompagné de Messieurs Dominique Portante et Charles Max.

Pour la formation des instituteurs et des institutrices, il est prévu de faire démarrer une nouvelle formation sanctionnée par un diplôme universitaire en sciences de l'éducation – Enseignement primaire et éducation préscolaire à partir de 2005. Les préparatifs pour ce nouveau cursus basé sur un curriculum de 240 ECTS sont actuellement en cours. Ce qui n'est cependant pas clair, c'est la valeur qu'aura ce diplôme de quatre années d'études universitaires. Il faudra aussi veiller à ce qu'il ne restreigne le champ d'activité des futurs instituteurs et institutrices en le limitant au préscolaire et au primaire.



Le SEW/OGB♦L soutient les réflexions visant à abandonner la juxtaposition de l'apprentissage des méthodologies des diverses disciplines pour regrouper plusieurs disciplines autour de différentes démarches pédagogiques. Donner aux étudiants les bases nécessaires pour développer une démarche de recherche au cours de leur formation leur permettra certainement de mieux profiter des expériences pratiques qu'ils peuvent faire lors des stages. Cette nouvelle articulation entre théorie et pratique exigera une refonte totale des enseignements et des travaux de recherche tels qu'ils étaient organisés jusqu'à présent. Ici se pose la question des

moyens qui seront attribués à la nouvelle Faculté et des formateurs dont elle dispose. Lucien Kerger avoue franchement qu'il devra se mettre à la recherche de formateurs ayant les qualifications requises dans le domaine des sciences de l'enseignement.



Par ailleurs, il est prévu de développer plusieurs axes de recherche.

Dans le cadre d'une offre de formation continue pour toutes les formations de l'éducation et de l'enseignement pouvant se prévaloir d'une formation initiale d'au moins bac + 3, il est prévu d'organiser un master en sciences de l'éducation dont les enseignements seront modulés afin de pouvoir à être suivis en cours d'emploi. Une telle offre donnerait évidemment de nouvelles perspectives à la formation continue.

Le SEW/OGB♦L espère que l'Université du Luxembourg puisse rapidement reprendre son élan qui a malheureusement été freiné par le décès de son premier recteur Monsieur Tavenas. La Faculté des lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education devra certainement essayer de créer des synergies entre les différentes formations qu'elle offre afin d'ouvrir des horizons nouveaux et d'aider à décloisonner les différentes professions intervenant dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement. C'est un dossier que nous comptons suivre de près.

Monique Adam



## Le SEW/OGB♦L soutient activement le personnel du SREA A quand des contrats de travail stables ?

Le Service Rééducatif Ambulatoire (SREA), partie intégrante de l'Education Différenciée, est à la fois un service d'aide et d'assistance en classe, un centre de consultation, d'information pour enseignants, personnel éducatif, parents et élèves à besoins spécifiques. Le SREA est en outre un centre de documentation, un centre de coordination et de concertation entre professionnels et services concernés. Le SREA est indispensable pour toute la population si on parle d'intégration d'enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire et du combat contre la désintégration d'élèves de l'enseignement préscolaire, primaire et post primaire à cause de difficultés d'apprentissage importantes. A ces fins le SREA occupe une centaine de personnes qualifiées.

Malheureusement, une grande majorité de ces agents socio-éducatifs ne bénéficie d'année en année, que d'un contrat à durée déterminée, dont certains depuis plus de dix ans. A part le fait que le personnel concerné se trouve à la fin d'un tel contrat, face à une grande incertitude concernant son avenir professionnel, la stabilité et le bon fonctionnement du service risquent de ne pas pouvoir être garantis à long terme.

Les innombrables démarches du personnel n'ayant pas porté de fruits, le SEW/OGB♦L avait chargé, lors d'une réunion d'information pour les personnes concernées, un avocat à soumettre les doléances des agents socio-éducatifs du SREA au Ministre de l'Education Nationale, au Ministre du Travail et de l'Emploi et au Premier Ministre.



En date du 19 avril, l'avocat du SEW/OGB♦L a été informé par courrier du Ministère de l'Education Nationale qu'une proposition élaborée par les services du ministère serait soumise pour décision à un prochain Conseil de Gouvernement. Le personnel et son syndicat se réjouissent de cette réponse, étant donné qu'elle leur permet de voir le bout du tunnel. Mais, comme le résumé des travaux de la réunion du Conseil de Gouvernement du 23 avril laisse paraître que le dossier en question n'a pas été traité, le SEW/OGB♦L chargera son avocat de réitérer la demande du personnel et d'exiger des précisions quant à la durée prévue jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Ni le personnel, ni son syndicat n'accepteront une situation d'attente jusqu'après les prochaines élections législatives.

Pour souligner la détermination du personnel du SREA, une pétition, signée par plusieurs milliers de personnes, e.a. des parents d'élèves, soutenant la démarche des agents socio-éducatifs pour obtenir enfin des contrats à durée indéterminée, a été remise au Président de la Chambre des Députés en date du 6 mai 2004.



Danièle Nieles

## Entrevue entre le Parti Démocratique et le SEW/OGB•L



Récemment, une délégation du Parti Démocratique, représenté par Madame Agny Durdu, députée et Messieurs les députés Claude Meisch et Xavier Bettel ainsi que Monsieur Alain Disiviscour, attaché parlementaire a rencontré une délégation du SEW/OGB•L, composée de Madame Monique Adam, Présidente, Madame Sonja Delli-Zotti, Assistante, et Monsieur Patrick Arendt et Madame Marie-Paule Kohn, membres de la Direction Syndicale.

Le Syndicat a sollicité cette entrevue pour un échange de vues concernant les projets de loi no 5223 (projet de loi de base sur l'école) et no 5224 portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Approuvant les démarches du Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports de réformer la législation nationale dans ces domaines, le Syndicat est cependant d'avis que dans leur teneur actuelle ces projets donnent lieu à des contestations. Le Syndicat est notamment d'avis que le libellé du texte actuel du projet de loi ne suit pas l'exposé des motifs qui lui est très prometteur.

De ce fait, le SEW/OGB•L estime que la gestion des écoles, telle que proposée par le projet de loi sur le primaire, risque de mettre en péril les structures de cogenesis qui se sont développées dans certaines communes grâce au dynamisme des instituteurs et institutrices, en

collaboration avec les autorités communales. Dans ce contexte, le Syndicat n'approuve pas non plus la définition de la tâche de l'administrateur d'école prévue par le projet de loi. Il ne considère pas judicieux de concentrer les décharges sur un administrateur d'école, alors qu'aucun temps de concertation n'est prévu pour les autres enseignants. Le remplacement des comités de cogenesis par des administrateurs isolés ne favorise pas les efforts entamés pour motiver les enseignants de travailler en équipe.

Le Syndicat approuve cependant les démarches en termes de recherche pédagogique et de formation continue des enseignants proposées par le projet de loi, tout en soulignant qu'un succès de ces dernières dépend de l'engagement et de la participation des enseignants à tous les niveaux.

En outre, le Syndicat est d'avis que lors des prises de décision au sein de la Commission médico-psychopédagogique les parents de l'élève ainsi que l'enseignant de la classe de l'élève devraient être présents, ce qui n'est pas prévu dans le texte actuel.

Finalement, les deux délégations partagent l'opinion que la formation pédagogique de base des enseignants du primaire doit impérativement être réformée et améliorée.

Le SEW/OGB•L demande qu'on recrute les instituteurs à partir d'une formation de niveau master !



A PROPOS  
D'UN VOYAGE...



... EN TURQUIE,

SUR LES TRACES DU GÉOLOGUE LUXEMBOURGEOIS  
**MICHEL LUCIUS**

**DU 25 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2003**

organisé par la Fédération Générale des instituteurs Luxembourgeois,  
société coopérative  
avec la participation du Centre culturel et d'Education populaire de Bonnevoie

**EDITIONS FGIL**  
2004

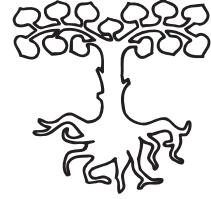


Cet intéressant livre richement illustré met l'accent, non seulement sur l'oeuvre du célèbre géologue, mais aussi sur celle d'un grand instituteur, homme de gauche, conférencier, responsable de la FGIL et de l'Education populaire.

Le livre peut être commandé auprès de notre secrétariat.  
Il est vendu au prix de 24 € (+ port. 1.80 €).

(tél : 48 58 86, fax : 49 20 94, e-mail : [fgil@online.lu](mailto:fgil@online.lu))

# Imprimerie LINDEN s.à r.l.



37, rue du Père Raphaël  
L-2413 Luxembourg  
Tél.: 48 12 08-1 – Fax: 40 33 39  
E-mail: imlinden@pt.lu

Publicité Messagerie du Livre MDL



## Le SEW à votre service

Tél. 49 60 05-212 / 210  
fax 48 69 49 e-mail: [sew@ogb-l.lu](mailto:sew@ogb-l.lu)

Merci d'adresser votre courrier à l'adresse postale suivante:  
**SEW**

**Boîte postale 2031  
L-1020 LUXEMBOURG**

Le syndicat sur le web: [www.sew.lu](http://www.sew.lu)

Publicité DOMIZIL

## EST - Quo vadis ?

### Genèse de l'EST ...

L'enseignement secondaire technique a été créé par la loi du 21 mai 1979, à la fin de la première législature d'après-guerre régie par une coalition LSAP-DP, c'est-à-dire sans le parti social-chrétien (PSC-CSV).

A l'issue du mouvement de réformes scolaires des années 1970 et à un moment de crise économique profonde, il s'agissait de mettre en place, à côté de l'enseignement classique, un enseignement technique cohérent, performant et ouvrant de nouvelles perspectives aux couches défavorisées de la population. Le déclin de l'industrie sidérurgique employant des milliers d'ouvriers peu formés et la tendance vers une économie techniquement plus avancée lançaient le défi d'une meilleure qualification et d'une formation générale plus élevée pour un plus grand nombre.

La loi de 1979 fut le résultat d'un compromis :

- la structure traditionnelle de l'enseignement post primaire (enseignement classique/enseignement technique/enseignement complémentaire) fut maintenue, en même temps les cycles inférieur et moyen de l'EST furent ouverts aux branches générales par l'introduction d'une orientation par filières et la création un « bac technique »,
- dans certains lycées techniques (Dudelange, Pétange, Wiltz), une harmonisation des trois ordres d'enseignement fut mise en œuvre à titre expérimental (cf. loi sur le tronc commun du 23 avril 1979 et règlements ministériels du 23 mai et du 8 juin 1979).

### ... et premières adaptations dans les années 1980

Le changement de gouvernement (CSV-DP) après les élections législatives de 1979 eut pour conséquence que les règlements d'exécution des lois scolaires de 1979 furent prises sous l'égide du parti social-chrétien, qui, au cours de la législature précédente, avait marqué son opposition farouche à ces lois.

La première victime du changement politique fut le «tronc commun », vidé progressivement de sa substance à travers la dilution de la réglementation existante et le tarissement des moyens financiers pour sa mise en œuvre.

Quant aux idées sous-jacentes à la loi sur l'EST, et notamment celle de l'égalité des chances, le manque de concept et le conservatisme des « nouveaux » dirigeants leur faisaient rapidement échec.

Ainsi, au niveau des changements structurels, on note :

- l'accentuation de la répartition en filières (en prenant pour base les résultats en langues et en mathématiques) au lieu de l'accentuation du profil d'orientation
- la séparation de l'enseignement complémentaire de l'EST
- la réanimation du certificat de capacité manuelle comme voie de formation autonome.

Au niveau des méthodes et contenus, il faut regretter :

- l'assèchement du service d'innovation et de recherche pédagogique (SIRP) et de toute activité de recherche pédagogique en général
- le « copier-coller » dans l'EST, des méthodes et des contenus de l'ES
- le manque de réflexion et de discussion autour du problème des langues, tant pour les élèves luxembourgeois qu'étrangers
- le manque d'encadrement des élèves en difficulté
- le manque de mesures pour impliquer les parents.

Les mauvais résultats des élèves dans les nouvelles structures plus ou moins improvisées de l'EST (dégringolade vers les filières basses) et les problèmes de recrutement d'apprentis pour les métiers traditionnels mis en évidence par la Chambre des métiers début 1985 entraîna la préparation d'un projet de réforme en direction d'une meilleure prise en compte des intérêts des entreprises. Parmi les « innovations » prévues figuraient :

- la « différenciation positive » ; tous les élèves allaient commencer en 7e au niveau C et les meilleurs allaient pouvoir monter au niveau B ;
- la professionnalisation dans le cycle inférieur ; regain de l'enseignement en ateliers pour apprendre le « geste manuel » et séparation dès la huitième entre élèves « professionnels » destinés à l'apprentissage d'un métier et élèves « techniques » ;
- la mise en évidence du CATP comme diplôme-pivot de l'EST ; dans la voie vers le diplôme

de technicien, le CATP allait constituer une première étape.

## Les changements lors des années 1990

Les élections législatives de 1989 et le changement de ministre (Fernand Boden fut remplacé par Marc Fischbach) mirent provisoirement fin à la discussion et c'est en 1990 que la loi du 4 septembre portant réforme de l'EST et de la formation professionnelle introduisit de nouvelles modifications fondamentales somme toute plus conciliantes et positives que celles prévues dans le projet initial de 1988-89. Les changements prévus par l'ancien projet en matière de professionnalisation du cycle inférieur furent en partie maintenus, mais un accent plus important fut mis sur l'établissement d'un profil d'orientation. D'autre part, le diplôme de technicien (régime Formation de technicien) est désormais considéré comme le diplôme central de l'EST et le bac technique délivré aux diplômés du régime technique est déclaré équivalent au bac classique (allgemeine Hochschulreife-équivalence générale quant à la poursuite d'études supérieures et universitaires). Notons encore la création du régime préparatoire de l'EST par la loi du 3 juin 1994.

Un processus de réformes en matière de contenus et de méthodes fut lancé et le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) créé par la loi du 7 octobre 1993 et doté d'importantes prérogatives. Le ministre Fischbach, très actif et - peut-on dire visionnaire ? - lança de nombreux projets ; or malheureusement la plupart n'ont guère dépassé le cercle des initié-e-s directement impliqués. Même les acquis de projets de plus grande envergure, comme PROF ou PROOF n'ont pas suffisamment été évalués ni généralisés. On touche ici à un problème fondamental de l'école publique luxembourgeoise : l'absence de prise en charge institutionnelle et d'évaluation des réformes sous la direction du Ministère de l'Education nationale. Cette administration éprouve de grandes difficultés à mettre en œuvre et à faire assumer par l'ensemble du personnel enseignant des réformes majeures. Faute d'évaluation, faute de politique de formation continue et faute de poigne politique visant à faire appliquer les acquis, on reste confiné au niveau de l'amateurisme, qui finit par décourager finalement même les derniers imperturbables. A cela s'ajoutait le manque de personnel qualifié causé par la politique d'austérité aussi incompréhensible qu'irresponsable. Le fait est que les problèmes fondamentaux auxquels se trouve confronté l'EST n'ont pas été résolus, ni ses performances améliorées.

Cette situation perdura tout au long de l'ère Hennicot-Schoepges (deuxième moitié des années 1990), qui fut surtout marquée par des discussions stériles sur les critères de promotion et une redéfinition plus exclusive

des finalités du diplôme de technicien en direction de la vie active.

## L'« offensive scolaire » dans l'EST depuis 2000 : un constat décevant

Le Ministère de l'Education nationale actuel, au lieu d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'EST, a plutôt fait marche arrière par rapport à la loi de 1990.

Nombre de ses mesures donnent l'impression qu'il lui importe avant tout de drainer les élèves le plus rapidement possible à travers le système scolaire, au lieu de faire prévaloir l'obtention d'une qualification maximale par un maximum de jeunes. Sans entrer dans le détail, mentionnons à cet égard trois mesures du MENFPS et la position du SEW/OGB•L à leur égard :

- ♦ le projet-pilote de réforme du cycle inférieur mis en œuvre à titre expérimental dans 4 lycées techniques, qui préconise un refoulement des élèves « non compétents » vers le régime préparatoire (un redoublement ne devant être autorisé qu'exceptionnellement par le conseil de classe) et qui introduit au terme de la 9e une orientation contraignante plus sélective vers les classes du cycle moyen(\*). Il faudra certes attendre les premiers résultats du projet à la fin de cette année scolaire avant de se prononcer, mais le risque est élevé d'augmenter encore le contingent des classes du régime préparatoire dans le cycle inférieur et de drainer plus d'élèves vers les formations professionnelles moins exigeantes dans le cycle moyen, cela à un moment où de très nombreux élèves sortant de l'enseignement préparatoire restent déjà sans contrat d'apprentissage. L'article « Objectif réussite » publié dans le présent journal dresse un premier bilan de la part d'une enseignante engagée dans le projet en question.
- ♦ le nouveau règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans les cycles moyen et supérieur du régime technique et du régime de la formation du technicien de l'enseignement secondaire technique et qui interdit plus d'un redoublement dans un régime du cycle moyen. Or, d'une part, les élèves ne mesurent souvent pas à cet âge les conséquences de leur paresse et il n'est dès lors pas admissible de leur fermer définitivement l'accès à une formation. D'autre part, on traite ainsi différemment les élèves de l'EST par rapport à ceux/celles de l'ES, où une telle restriction n'existe pas !
- ♦ le nouveau règlement grand-ducal déterminant l'évaluation et la promotion des élèves des classes du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'EST ainsi que les conditions d'admission renforcées aux classes des différents

(\*) «Le Conseil de classe prendra comme ligne de conduite pour sa décision qu'il faut de bonnes notes (>45) pour les branches «'importantes' dans la formation visée.»

# Département secondaire

régimes du cycle moyen demandant un bilan  $\geq 40$  et des notes  $\geq 40$  dans les branches spécifiques pour la formation envisagée, conduira à une sélection beaucoup plus forte ; l'application des résultats du 1er trimestre de l'année scolaire en cours fait craindre notamment une diminution très forte des élèves admissibles au régime technique (voir encadré).

Alors que nous admettons qu'il faille orienter les élèves suivant leurs capacités, nous doutons fort que les capacités de nos élèves ne soient suffisamment mises en valeur dans le cadre du système scolaire luxembourgeois actuel. (Voir à ce sujet l'article qui analyse les réponses de la Ministre de l'Education nationale à la question parlementaire du député Serge Urbany au sujet du règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'EST.)

## Quelles solutions pour quels problèmes ?

Il ne s'agit pas ici de désapprouver dans l'ensemble l'action menée par le MENFPS depuis 5 ans dans l'enseignement secondaire technique; un certain nombre de mesures, comme celle libéralisant l'usage des langues dans l'EST, ou l'intention déclarée du projet-pilote de réforme du cycle inférieur de créer un « environnement stable et attentionné » pour les élèves (classes stables, équipe réduite d'enseignant-e-s, tutorat, réaction immédiate en cas de difficulté) vont dans la bonne direction. N'empêche que les mesures de libéralisation des langues ne remédient pas au problème fondamental de l'apprentissage des langues au Luxembourg.

N'empêche que ledit projet-pilote se passe à la fois d'une évaluation sérieuse des problèmes de l'EST et d'une mise à disposition de moyens (personnel, formation, infrastructures – les responsables ont renvoyé ici à la future autonomie des établissements) pour surmonter ceux-ci, alors qu'il risque de générer des changements de structure profonds de l'EST. Il n'est pas admissible que le MENFPS se réfère à l'autonomie des établissements quand il est pris au dépourvu d'explications et de moyens. Les élèves et leurs parents, ainsi que les enseignant-e-s de l'EST méritent que le MEN les prenne au sérieux et qu'il ne continue pas d'essayer de les embarquer dans des projets irréfléchis.

Nous touchons ici au manque – ne devrait on dire plutôt : à l'absence ? - de recherche pédagogique au Luxembourg. Or, il est un fait que le MENFPS actuel a même procédé à un démantèlement du SCRIPT, dont l'activité se limite actuellement à publier des statistiques et à administrer l'offre de formation continue.

Les responsables au Ministère de l'Education nationale pensent-ils/elles réellement qu'on puisse retourner aux recettes d'antan et qu'il soit possible d'assurer l'avenir

formatif du pays en se focalisant sur les qualifications de base et sur la réduction du taux d'échec (dû en réalité au fait qu'on interdit aux élèves de doubler une année) ?

Ou a-t-on affaire à un manque d'imagination, de compétences, et de moyens de mise en œuvre de leur part ? Gageons que face au défi de la société du savoir et de la formation continue, il faudra s'engager en direction d'un relèvement du niveau de qualification de l'ensemble des jeunes passant par notre système scolaire, et en particulier par l'EST. Pour y réussir, il faudra

- ♦ s'occuper des élèves en difficulté dès le début de leur scolarité,
- ♦ prendre à bras-le-corps le problème des langues,
- ♦ mettre en œuvre dans l'enseignement technique une pédagogie plus motivante faisant appel à l'activité et à la responsabilité des élèves tout en proposant des aides individuelles à ceux-celles qui en ont besoin.

Tout cela demande des investissements dans la recherche pédagogique et la formation des enseignant-e-s, ainsi que dans l'équipement des écoles ; soit l'engagement de vraies réformes à moyen et long terme. C'est ce projet fondamental que le prochain gouvernement devra enfin entamer !

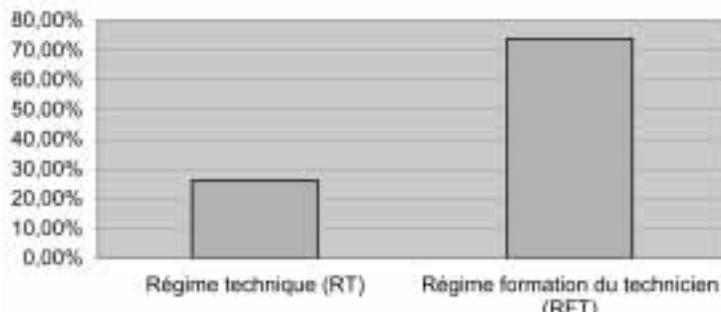
Guy Foetz

## Projet de loi de base sur l'école : Admissibilité limitée pour les détenteurs d'un bac technique

L'article 21 du projet de loi de base sur l'école actuellement déposé à la Chambre des Députés fait une différenciation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique. L'expression « Sous certaines conditions, l'EST permet aux élèves d'accéder aux études supérieures de niveau universitaire » constitue une barrière pour les élèves de l'EST. Il faut noter d'ailleurs une contradiction avec l'article 12 de la loi sur l'Université du Luxembourg, qui ouvre l'accès aux études universitaires aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques et même aux détenteurs du diplôme de technicien dans leur spécialité.

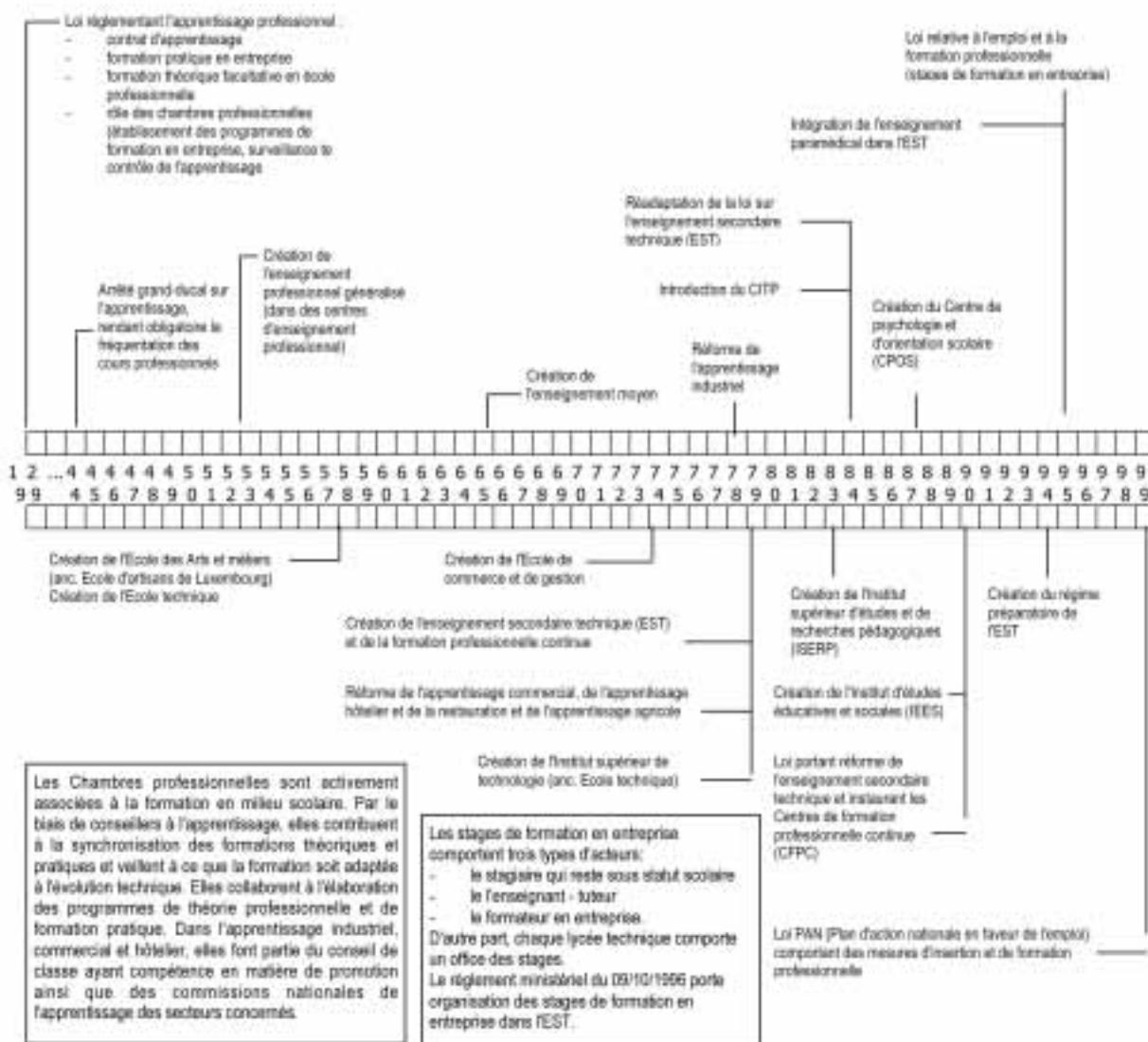
Dans son avis sur le projet de loi de base, le SEW a exigé de redresser cette incohérence.

Pourcentage d'élèves de 9e théorique accédant en 2004-05 à une 10e RT ou RFT sur base des résultats du 1er trimestre 2003-2004 (données de 4 lycées)



Le renforcement des conditions d'admission aux différentes classes du cycle moyen de l'EST aura probablement pour conséquence une forte réduction du nombre des élèves de 9e théorique pouvant accéder à une 10e du régime technique. Le rapport s'inversera probablement comparativement à l'année passée (où 75% de ce type d'élèves ont accédé au RT et 27 % au RFT). Il semble que le MENFPS est allé beaucoup trop loin avec sa nouvelle réglementation et qu'il devra redresser la barre !

## Evolution du système de formation technique et professionnelle (1944-1999)





## Projet-pilote "Objectif réussite" du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, 6 mois après Présentation et premières impressions

Apprendre mieux, pour être mieux orienté-e-s. Voilà, pour les élèves, le but auquel tend ce projet-pilote, lancé de manière un peu trop précipitée à la dernière rentrée – mais élections obligent. Raisons principales qui ont conduit le ministère à ce projet-pilote: un nombre bien trop important d'échecs en 10e, toutes sections confondues, de 20 à 30%. De plus, les contenus et les méthodes d'enseignement n'ont pas été revus en profondeur depuis des décennies et ne correspondent plus aux besoins des élèves de l'enseignement technique d'aujourd'hui. Ce dernier constat, le SEW le partage depuis belle lurette, mais notre syndicat avait émis un avis très réservé au sujet du projet-pilote l'année passée, critiquant notamment la précipitation avec laquelle il a été introduit, son caractère flou – de nombreuses questions restent ouvertes -, l'absence d'analyse fondamentale de tout ce qui ne va pas dans le système scolaire luxembourgeois avant d'entamer de nouvelles réformes, la crainte que les moyens pour mettre en oeuvre et évaluer le projet fassent défaut, etc. (voir SEW-Journal n°1 et 2 de 2003).

Malgré leurs appréhensions, quatre lycées ont fini par participer au projet-pilote: le lycée technique de Bonnevoie (avec 8 septièmes), le nouveau lycée Josy Barthel de Mamer (8), le lycée agricole d'Ettelbruck (3) et le lycée Aline Mayrisch (4). Chaque établissement a un ou deux coordinateurs ou coordinatrices du projet qui gardent le contact entre les différentes classes de leur établissement, entre les quatre lycées ainsi qu'avec le ministère.

Dans les nouvelles classes de septième, les élèves sont encadré-e-s par une équipe d'enseignant-e-s réduite. Si possible, les titulaires enseignent donc plus d'une branche. En principe la classe reste la même de 7e à 9e tout comme l'équipe des enseignant-e-s. Il n'y a donc plus de différenciation entre voies de formation (théorique, polyvalente et pratique). De telles expériences ont déjà eu lieu au Luxembourg, au Lycée technique du Centre par exemple, avec les classes RIACCI. D'autres pays nous montrent en effet que différencier à l'excès n'apporte pas du tout les fruits escomptés.

Le groupe classe restera donc hétérogène – **hétérogénéité** toute relative cependant, puisque les élèves très fort-e-s continuent à être orienté-e-s dans l'enseigne-

ment classique et les élèves très faibles dans l'enseignement modulaire. Pour l'instant, l'hétérogénéité ne pose pas plus de difficultés que d'ordinaire puisque le groupe était toujours assez hétérogène en classe de septième technique. Il y a certes les élèves orienté-e-s dans une classe "adapt" qui sont mêlé-e-s aux autres élèves dans trois des lycées, mais les vraies difficultés surgiront probablement au cours des deux années à venir, quand la situation s'accentuera et que les un-e-s progresseront plus vite que les autres, l'apparition d'une troisième langue étrangère, l'anglais, renforçant sans doute cette tendance. Savoir gérer cette hétérogénéité est un vrai défi pour les enseignant-e-s engagé-e-s dans le projet, puisque nous ne sommes que peu habitué-e-s à ce type de situation et à de nouvelles méthodes d'apprentissage. La formation continue revêt ici une importance capitale.

Un autre terrain où les enseignant-e-s sont confronté-e-s à de nouvelles approches est l'**évaluation**. Pour les langues et les mathématiques, il n'y a plus une seule note, mais trois notes distinctes, selon les différentes compétences visées: écrit, oral et compréhension pour les langues, calcul, algèbre et géométrie pour les mathématiques. Cette évaluation par compétences est nouvelle pour les titulaires et là encore la formation est indispensable. Des conseillers et conseillères pédagogiques de l'université Notre Dame de la Paix de Namur accompagnent professionnellement le projet et aident ainsi notamment les enseignant-e-s concerné-e-s à parer au plus pressé. En plus, les titulaires d'une même branche des quatre lycées se rencontrent de temps en temps dans le cadre du projet pour discuter des contenus des programmes et de l'évaluation. Cette tâche me semble toutefois bien trop importante pour être accomplie lors de telles réunions, d'autant plus que les sciences naturelles et les sciences sociales ont du pain sur la planche: l'idée de départ était en effet de faire des différentes branches biologie, chimie, physique d'une part et géographie et histoire d'autre part des branches combinées, intégrées et non plus parallèles, enseignées, qui de plus est, par différent-e-s enseignant-e-s. À mes yeux, le ministère devrait se donner d'urgence les moyens nécessaires pour mettre sur pied une équipe qui ne s'occupe que de ce type de questions sous la direction d'expert-e-s, sinon le projet risque vraiment d'être de moindre qualité et très différent de lycée en lycée.

En ce qui concerne la **promotion**, le conseil de classe a carte blanche. En cas de difficultés, c'est lui qui voit, en concertation avec les jeunes et leurs parents évidemment, quelles mesures doivent être prises. Les critères tels qu'ils existent pour le système actuel ne sont donc pas valables pour les classes pilotes: ni notes profil a,b,c, ni notes bilan de 40 ou 50, qui joueraient un rôle important dans l'orientation à la fin de l'année scolaire ou du cycle inférieur. L'attitude de l'élève par rapport au travail scolaire et son comportement social ne sont d'ailleurs plus exprimés par une note, mais par un texte écrit qui fait partie intégrante du bulletin.

Du point de vue de la **grille horaire**, il y a également des changements. Par rapport à l'ancienne grille, toutes les branches sauf l'éducation sportive et la formation morale, respectivement la morale chrétienne, ont perdu des leçons. Le plus durement touchées: l'éducation artistique qui n'existe même plus en tant que telle sur le bulletin, mais est devenue un "atelier" parmi d'autres, perdant ainsi les deux tiers (!) de ses leçons, les sciences sociales (histoire et géographie) qui en perdent presque un tiers et les ateliers à proprement parler (électro, bois, métal ...).

Les plages ainsi libérées sont au nombre de trois: une leçon de **tutorat**, pendant laquelle le ou la régent-e règle avec les élèves de sa classe toutes sortes de questions, les aide à s'organiser, à mieux apprendre, etc. Également au programme du tutorat: l'**éducation des choix**, par le biais de nouveaux manuels qui viennent d'être publiés. Les deux autres leçons apparaissent sous le nom d'"**autonomie**". Il faut entendre par là autonomie pour le lycée; chaque établissement peut en effet remplir ces leçons comme il l'entend, que ce soit par des activités d'appui dans certaines branches, des projets interdisciplinaires, du travail autonome du type "Wochenplan", etc.

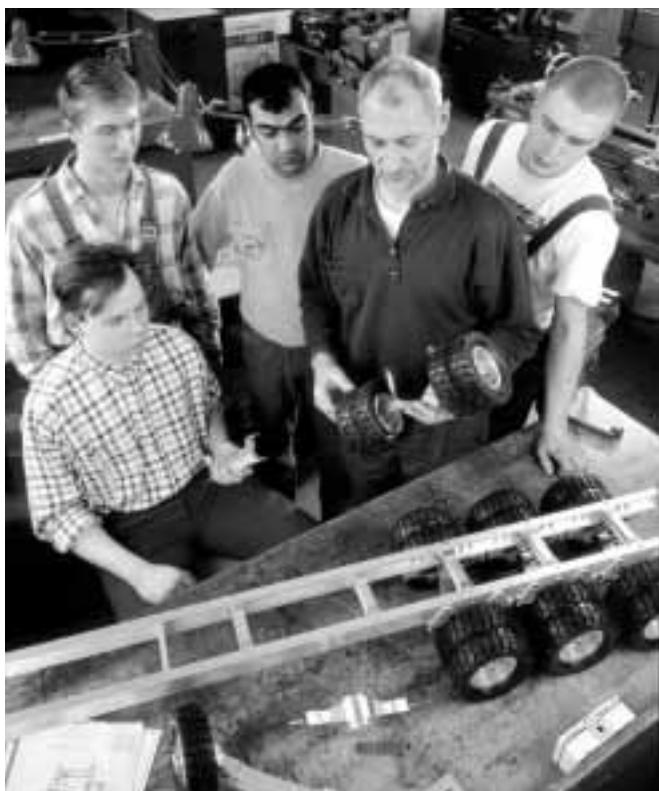
Pour organiser au mieux le travail avec la classe et suivre la progression des élèves, pour être par conséquent à même d'assumer la grande responsabilité qui leur incombe, il faut une **concertation** sérieuse entre les différent-e-s titulaires de la classe. Les équipes enseignantes de chaque classe se réunissent donc une fois par semaine. Par ailleurs, il faut se familiariser en tant qu'enseignant-e avec de nouvelles méthodes d'enseignement, de nouveaux types d'évaluation, de nouveaux manuels ... Certain-e-s se sont chargé-e-s pour la première fois d'une branche qui ne correspond pas à leur spécialisation. Bref: les exigences sont nombreuses.

Pour l'instant, les enseignant-e-s reçoivent une légère **décharge** pour ce travail supplémentaire. En principe une décharge est seulement prévue pour les premières

équipes qui mettent en oeuvre le projet sur le terrain. À mon avis, c'est cependant là une question-clé par rapport à la généralisation et au succès de ce projet: il est évident qu'une telle réforme peut seulement se faire si les différent-e-s titulaires de la classe collaborent très étroitement. Or pour garantir une telle collaboration, il faut la prévoir dans l'horaire des professeur-e-s et donc dans leur tâche officielle. En temps de pénurie de professeur-e-s, cela risque d'être difficile. C'est un problème fondamental que devra résoudre le ou la prochain-e ministre de l'éducation nationale. Dans ce contexte, l'idée de passer de 50 à 45 minutes par cours me semble intéressante. Cette mesure permettrait de créer trois unités supplémentaires de 45 minutes pour les élèves et à peu près deux pour les enseignant-e-s. On pourrait très bien profiter d'une partie des unités ainsi libérées pour intégrer dans leur tâche les concertations du côté des professeur-e-s et réinvestir, sur le plan de l'horaire des élèves, dans des branches qui ont perdu beaucoup de leçons.

Une première **évaluation** du projet est entamée en cette fin d'année. Elle sera double: une évaluation interne assurée par une personne qui connaît l'enseignement secondaire technique à la perfection pour y avoir travaillé pendant de longues années et une évaluation externe. Objectif? Réussite! Celle du projet-pilote cette fois.

Chantal Serres



## Conditions renforcées d'admission au cycle moyen de l'EST L'argumentation du SEW face à celle du MENFPS

Les conditions d'admission renforcées aux classes des différents régimes du cycle moyen de l'EST avaient fait l'objet d'une question parlementaire du député Serge Urbany. Nous avons publié cette question parlementaire no 2598 ainsi que les réponses de la Ministre de l'Education nationale dans le SEW-Journal 2-04.

Or, certains arguments de la Ministre méritent qu'on s'y attarde. C'est ce que nous faisons dans le tableau ci-dessous

Argumentation de la Ministre	Notre commentaire
<p><i>Pourquoi avons-nous fait cette réforme ? A l'heure actuelle, 30 % des élèves échouent en classe de 10e ... Les modifications apportées par le nouveau règlement misent sur une appréciation plus réaliste des capacités de l'élève, ... . L'accès aux classes de 10e est soumis à la condition supplémentaire d'avoir de bonnes notes pour les branches qui sont importantes dans la formation visée.</i></p>	<p>Faut-il dire « échec et mat » en interdisant plus d'un redoublement dans un régime du cycle moyen ou en n'y admettant pas dès le début les élèves qui risquent de redoubler ? Qui voudrait prétendre qu'il sait apprécier de manière réaliste les capacités d'un jeune pubertaire, qui faute de motivation ne mesure souvent pas les conséquences de sa paresse ? Faut-il pour autant lui fermer définitivement l'accès à une formation, s'il n'obtient pas 40 dans telle branche fondamentale ? Et encore : Est-ce que 40 points constituent à présent la limite inférieure pour passer au cycle moyen ? Nous pensons d'autre part qu'il n'est pas admissible de traiter différemment les élèves de l'EST par rapport à ceux/celles de l'ES, où de telles restrictions n'existent pas !</p>
<p><i>Une école qui se veut être une école du succès s'efforce d'amener le maximum de jeunes au niveau de qualification le plus élevé correspondant à leurs capacités</i></p>	<p>Nous ne contestons nullement qu'il faut orienter les élèves suivant leurs capacités. En revanche, nous doutons fort que les capacités de nos élèves soient suffisamment mises en valeur dans le cadre du système scolaire luxembourgeois actuel. Cela tient d'une part au problème des langues que l'école luxembourgeoise n'aborde pas sérieusement, d'autre part au manque de prise en charge individuelle des élèves confronté-e-s à des difficultés d'apprentissage liées à leur environnement social et à leur âge pubertaire et enfin au manque de méthodes pédagogiques motivantes mises en oeuvre. Plutôt que de vouloir soutenir un renforcement des critères d'orientation, qui conduira sans doute à une prépondérance des formations professionnelles moins exigeantes dans le cycle moyen, nous plaidons pour un relèvement du niveau de qualification de l'ensemble des jeunes passant par notre système scolaire.</p>

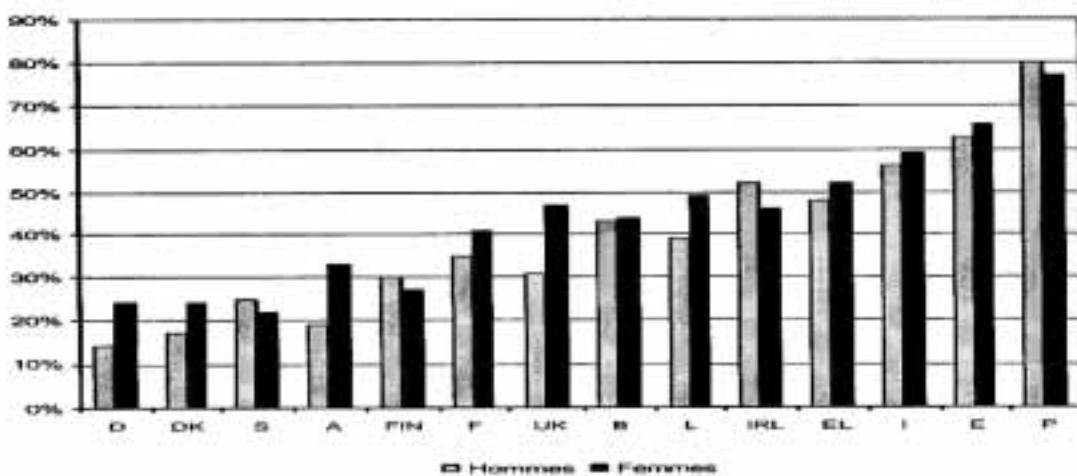
# Département Secondaire

Argumentation de la Ministre	Notre commentaire
<p><i>Les réformes récentes de la division supérieure de l'enseignement secondaire ... témoignent des efforts entrepris pour que le plus grand nombre de jeunes capables de suivre des études de ce niveau puissent obtenir une qualification de niveau bac dans de bonnes conditions. Toutefois, à l'enseignement secondaire, ce résultat est acquis, comme on l'a vu, au prix d'un très grand nombre d'échecs. ...</i></p> <p><i>J'ai fait de la lutte contre l'échec une priorité. On ne crée pas plus d'égalité en réduisant les exigences.</i></p>	<p>La Ministre a bien mis en évidence l'année passée l'amélioration des résultats des examens de fin d'études secondaires techniques. Préférerait-elle qu'un élève entame une formation de niveau inférieur et obtienne son diplôme sans redoublement au lieu de viser un diplôme plus élevé quitte à lui permettre de redoubler ? La première solution serait évidemment moins chère pour l'Etat, mais est-ce là l'objectif d'une politique de l'éducation judicieuse, même si celle-ci prétend faire de la lutte contre l'échec sa priorité ? Il ne peut s'agir d'augmenter l'égalité en réduisant les exigences, mais d'augmenter les performances de notre système scolaire face au défi de la société de la connaissance.</p> <p>Les résultats de l'étude PISA ont montré que le système scolaire luxembourgeois renforce les inégalités sociales au lieu de les réduire, à l'instar de ce que les systèmes scandinaves parviennent à faire.</p>
<p><i>Concernant la question de l'honorable député comment subvenir aux besoins de certaines professions qui demandent un bac technique, il faut rappeler que l'éducation des jeunes ne se fait pas uniquement en fonction des besoins de l'économie ou de nos entreprises. L'organisation de l'école</i></p>	<p>Ce manque d'équité face aux inégalités sociales pèse sur les performances de nos écoles et il est contra productif d'un point de vue économique. C'est précisément en souscrivant à la solution de facilité consistant à orienter vers le bas des élèves qui pourraient faire mieux (à condition qu'on les soutienne dès l'école primaire), qu'on favorise le niveling vers le bas et qu'on prive l'économie des diplômés dont elle aura sans doute besoin à l'avenir.</p>
<p><i>En l'espace d'une génération le nombre de jeunes obtenant le niveau bac a doublé ; il atteint aujourd'hui 50% d'une cohorte d'âge.</i></p>	<p>Admettant ce taux, qui inclut certainement les techniciens, il faut remarquer qu'il figure parmi les plus bas d'Europe ; les taux scandinaves se situant autour des 75%.</p> <p>(Le graphique en annexe montre la situation dans les autres pays de l'Union européenne.)</p>
<p><i>Il ne peut donc être question ... de réduire le nombre des futurs bacheliers ou de marginaliser le régime technique.</i></p>	<p>D'après les chiffres dont nous disposons, ce risque existe bel et bien ! En effet, les résultats du premier trimestre font état d'une diminution de 60 % du nombre d'élèves de 9e théorique qui accèderaient à une 10e du régime technique sur base de leurs résultats du 1er trimestre de cette année scolaire.</p>
<p><i>Il faut noter que les nouvelles dispositions ont été prises à la demande expresse du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique.</i></p>	<p>S'agit-il ici de faire porter au Collège des directeurs la responsabilité d'un éventuel fiasco résultant de la nouvelle réglementation ?</p>

# Département Secondaire

Argumentation de la Ministre	Notre commentaire
<p><i>Au premier trimestre, certains directeurs de lycées techniques ont exprimé leur crainte que les effectifs des classes de 10e du régime technique diminueraient l'année prochaine. ...</i></p> <p><i>Je prévois de faire procéder à une vérification des chiffres qui ont été avancés et à une étude prospective sur la base des résultats obtenus à la fin du 2e trimestre.</i></p>	<p>Etant donné que dans la réponse à la question parlementaire, la Ministre a prévu « de faire procéder à une vérification des chiffres qui ont été avancés et à une étude prospective sur la base des résultats obtenus à la fin du 2e trimestre », le SEW a demandé de lui faire parvenir les résultats de cette vérification et de cette étude prospective dès qu'ils seront disponibles.</p>
<p><i>Concernant la carrière du technicien, il convient de rappeler « qu'en vue de l'accès à des professions réglementées et de l'admission aux emplois du secteur public » le diplôme de technicien « confère les mêmes droits que le diplôme de fin d'études secondaires ». La Fonction publique autorise les détenteurs d'un diplôme de technicien à participer aux examens-concours tant pour la carrière de l'expéditionnaire technique que pour celle du rédacteur. Le rédacteur, comme le nom l'indique, doit faire preuve de connaissances avancées en langues et en rédaction. Les épreuves du concours sont déterminées en fonction de ces exigences et les détenteurs d'un diplôme de technicien n'ont pas autant de chances de se classer en rang utile à ce concours</i></p>	<p>Il est étonnant et inacceptable que la formation de technicien ne soit prévue dans aucun plan de carrière de l'administration de l'Etat ou des communes, alors que depuis la loi du 4/12/90, le diplôme de technicien (régime Formation de technicien) est considéré comme le diplôme central de l'EST.</p> <p>L'assimiler au bachelier technique ou classique constitue un moyen pour écarter le technicien (comme l'écrit très justement la Ministre, « les détenteurs d'un diplôme de technicien n'ont pas autant de chances de se classer en rang utile à ce concours ») ; l'assimiler au détenteur d'un CATP signifie ne pas vouloir tenir compte de son niveau de formation supérieur par rapport à celui-ci.</p>

**Annexe** Population n'ayant pas atteint au moins une formation de l'enseignement secondaire supérieur (CITE-97, niveau 3), par sexe (1999)



Cette statistique, tirée de l'étude sur l'équité des systèmes éducatifs européens, montre qu'au Luxembourg, en 1999, environ 40 % des hommes et 50 % des femmes n'avaient pas atteint une formation de deuxième cycle du secondaire. Le Luxembourg se trouve ainsi en fin de peloton des pays de l'Union européenne.

## Peut-on devenir compétent en Biologie sans travaux pratiques ?

Curieuse lettre que celle adressée par la Ministre de l'Education nationale à la Présidente de la Commission nationale pour les programmes de Biologie !

Ne voulant pas dédoubler des classes afin de permettre l'organisation de travaux pratiques, la Ministre invite les enseignants de Biologie en classe de IVe à renoncer

aux travaux pratiques au profit de séances de travaux dirigés.

Qu'en est-il de la formation de compétences, pour l'acquisition desquelles il est nécessaire, dit-on, que les élèves agissent eux/elles-mêmes dans des situations réelles ?



Référence: Eta. Sec ER

Luxembourg, le 22 DEC. 2003

Madame  
Présidente de la Commission Nationale pour les  
Programmes de Biologie  
Professeur à l'AL  
24, bd Pierre Dupong  
L-1430 Luxembourg

Madame la Présidente,

Dans votre lettre du 16 octobre 2003 vous me soumettez quelques réflexions au sujet du début de la réforme de la division supérieure.

Je constate avec satisfaction que les professeurs de biologie ont pu dresser un bilan globalement positif d'une première année d'enseignement des nouveaux programmes.

Vous me rendez attentive à quelques problèmes d'ordre pratique concernant l'intégration des nouvelles technologies dans les cours et les travaux pratiques respectivement l'intégration des travaux pratiques dans les cours.

Quant à l'intégration des nouvelles technologies, permettez-moi de vous rappeler que les classes sont dédoublées pour 1 leçon de français en classe de VIIe et pour 1 leçon d'allemand en classe de VIe, afin de constituer une base de savoir-faire susceptible d'être utilisé tout au long du curriculum.

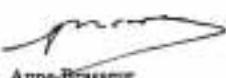
A partir de la classe de Ve et pour toute la division supérieure, l'enseignement des techniques de l'information et de la communication cédera la place à un apprentissage à l'aide de ces techniques. Les classes ne sont donc plus dédoublées dans aucune branche.

En classe de IVe et en classe de IIIe vous demandez de pouvoir enseigner une partie du programme avec un effectif adéquat.

S'il est vrai que certains effectifs des classes ne facilitent pas toujours la tâche du professeur de biologie pour organiser des travaux pratiques, je ne suis pourtant pas disposée à dédoubler les effectifs des classes de IVe qui sont des classes polyvalentes. Par ailleurs, au cas où vous jugez qu'il vous est impossible de faire des travaux pratiques dans ces conditions, vous restez conforme au programme en intégrant dans votre cours de biologie les seules séances de travaux dirigés tel que le prévoit le programme officiel.

Pour le cycle de spécialisation les leçons de travaux pratiques pourront être dédoublées.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments très distingués.



Anne Brasseur  
Ministre de l'Éducation Nationale,  
de la Formation Professionnelle et des Sports

## Punktesystem am Lëtzebuerger Educatiounssystem Ee Kommentar vum Denis Scuto

Éducation / Formation / Jeunesse - Luxembourg

### Punktesystem am Lëtzebuerger Educatiounssystem

#### Ee Kommentar vum Denis Scuto

Moiesjournal Heure : 07h54

##### Umoderatioun:

D'Diskussiounen ronderëm d'Noexamennospill am Escher Jongelycée, wat viru kuerzem säin Ofschloss fonn huet, hu sech leider émmer mëi op eng Konfrontatioun téscht verschiddenen Acteuren zougespëtzt. Si hunn net daitlech gemaach, datt et eigentlech net ém ee Professer an ém een eenzelt Gebei geet, mä ém déi national Fro, wéi bewerten ech d'Wëssen an d'Kompetenz vun de Schüler op eng gerecht Aart a Weis. Dozou haut de Moien eng Carte Blanche vum Denis Scuto.

##### Kommentar Denis Scuto:

Den Direkter vum Escher Jongelycée huet kierzlech ganz richtig drop higewisen, datt d'Thematik vun der Evaluationioun an der Schoul am Moment am Zentrum vun der internationaler Opmiersksamkeet steet. D'Plaz vu Lëtzebuerg an deem Débat, kann een am beschten erklären, andeems ee vun enger Szen ausgeet aus Star Trek 4. Do ginn de Captain Kirk, de Spok an den Dokter Mc Coy zréck op d'Äerd an d'20. Jorhonnert geschéckt. An engem Spidol gesäit den Dokter Mc Coy ee Patient mat engem Gehirtumor. E réselt de Kapp iwwert déi barbaresch medezinesch Methode vum 20. Jorhonnert, behandelt de Patient mat sengem Stick aus der Zukunft. Säin Tumor ass geheelt. Wann een déi Szen analyséiert, seet ee sech, datt d'Dokteren aus dem 20. Jorhonnert natierlech keng Barbaren waren. Si konnte just dat Wessen nach net hunn, wat d'Dokteren aus dem 23. Jorhonnert hunn.

Am Kader vum Verglaich vun Educatiounssystemer, interpretéieren ech déi Szene awer anescht. Haut liewen nämlech zäitgläich den Dokter Mc Coy aus dem skandinaveschen Erzéitungswiesen, dee sou Mesure wéi de Redoublement an eise ganze Punktesystem, als barbaresch Reliquien aus däischtere pädagogeschen Zäiten, längst an de Placard geraumt hunn an de Schrobiltgen, aus dem Lëtzebuerger Schoulwiesen, deen de Redoublement als den eenzegen Auswee fir Schüler mat Léierschwieregkeeten ugesäit a mordicus un engem Punktesystem festhält, deen eng Objektivitéit virtäuscht, déi en net huet an ni hat. Datt een duerch een Noexamen an engem Fach ee ganz Joer, also all Fach, muss widderhuelen, dorriwwer réselt den Dokter Mc Coy mol net de Kapp. Dat versteet en einfach net. De Schrobiltgen sinn an désem Fall net nämmen Enseignanten, mä och Eltern a Schüler, si mir alleguer, déi eis keen anere System kenne virstellen, wéi deen dee mer perséinlech materliert hunn a weider materliewen. Dat ass tragesch. De pädagogeschen Dokter Mc Coy liewt haut an et ass awer fir eis all Science Fiction. Redoublement helleft näisch, ass schiedlech, ongerecht an deier. All Étude weist dat. An eisem Punktesystem kann ee Proff genee sou iwwerzeegend legitiméieren firwat e 17 op enger Prüfung gëtt, während een anere mat plausibelen Argumenter kann erklären, firwat heen do 45 ginn hatt.

Virun eiser Dier ginn et elo schonns aner Evaluationspraktiken, wou d'Kanner zwar och émmer erëm getest ginn, mä net fir hir Feeler ze bestrofen, mä fir souwuel d'Kanner wéi d'Enseignanten driwwer z'informéieren welcht Wëssen se scho beherrschen, welch Feeler se nach maachen a wéi se behuewe kenne ginn. Et ass keen Zoufall, datt déi Länner mat formativen Evaluationspraktiken déi beschte Resultater, souwuel bei de Staarken, wéi bei de schwaache Schüler erreechen. Mir brauchen net bis an d'23. Jorhonnert ze waarden, fir eng aner Evaluationioun an domat eng aner Schoul ufanken opzebauen. Fir unzefänke brauche mer eis just eng Fro ze stellen, firwat sinn haut déi Schoulsystemer wuel déi performanst op der Welt, déi net op Compétitoun a Sélectioun vu klengem u setzen, mä Kanner a Jonker évaluéieren, fir datt se sech kënnen sou gutt wéi méiglech weiderentwéckelen?

RTL RADIO du 24.03.2004

Éducation / Formation / Jeunesse - Luxembourg

## Spécial «Enseignement supérieur»

# Toujours plus haut!

**2.849**

étudiants sont inscrits à l'université de Luxembourg pour l'année 2003-2004. Il n'en manque plus guère que 1.151 pour atteindre le «continental» des 4.000 prôné par le ministre de l'Enseignement supérieur. Pas sûr que, dans un premier temps, cette nouvelle population parvienne

à créer une véritable vie étudiante. Même si, ça et là, des logements se créent, si la Ville de Luxembourg promet des transports en commun adaptés et si un groupe de travail réfléchit (déjà!) à une bibliothèque nationale et universitaire digne de ce nom.

Pas sûr, non plus, qu'une bouillonnante activité étudiante soit sou-

haitée, quand le premier souci du législateur est de veiller à la mobilité des étudiants. «Mais en échange viendront des étrangers qui apporteront un enrichissement culturel», répondent les optimistes. C'est sûr?

Cédric Evrard, Laurence Harf, Frédérique Moser, Daniel Pol-Soum, Alain Schäfer

Le Jeudi du 25.03.2004 / page 1

PUB ENERGIE RENOUVELABLE

## Le projet de loi sur l'autonomie des lycées reste empreint d'autoritarisme !

Le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques compte parmi les textes que le gouvernement aimerait voir adopter par la Chambre des Député-e-s avant la fin de la législature.

Ce projet a suscité de vives réactions négatives de la part des syndicats d'enseignant-e-s et des autres partenaires scolaires. Ces réactions ne s'opposaient pas à l'intention du projet d'accorder aux établissements postprimaires un degré important d'autonomie en matière d'organisation pédagogique et de gestion financière, mais elles visaient l'esprit autoritaire inhérent au texte déposé à la Chambre. En effet, celui-ci privilégiait les pouvoirs de la direction et s'abstentait de garantir l'information et la participation régulière des partenaires scolaires à la prise de décision. Ainsi il gardait notamment le silence sur la composition, le mode de fonctionnement et les moyens mis à la disposition des comités des professeur-e-s, les privant ainsi de droits de participation et de représentation réels.

Après une réunion avec les représentant-e-s des comités des professeur-e-s des lycées et lycées techniques, les trois syndicats APESS, FEDUSE-Enseignement et SEW ont d'abord demandé une entrevue avec la Ministre de l'Education nationale – qui n'a pas conduit à un changement d'attitude du MEN, bien au contraire - ; ils ont ensuite lancé une pétition qui a recueilli 1.200 signatures et ils ont finalement sollicité une entrevue avec la Commission parlementaire de l'Education nationale. Leurs revendications furent simples et évidentes :

- la mise en place d'authentiques structures de participation pour les professeur-e-s;
- l'inscription dans le texte de véritables droits de représentation et d'information (délais, contenus);
- la mise à disposition de moyens matériels adéquats permettant aux comités des professeur-e-s d'exercer ces droits.

Or, l'entrevue avec la Commission de la Chambre des Député-e-s n'a pas produit le revirement tant attendu ! Il faut certes admettre qu'un amendement à l'ancien texte du projet de loi prévoit maintenant que le directeur d'établissement doit se réunir avec les comités des différents partenaires scolaires (enseignant-e-s, élèves, parents) chaque fois que ceux-ci le demandent et qu'il doit leur communiquer des informations permettant de préparer les prises de position de leurs représentant-e-s au Conseil d'éducation du lycée (technique). Mais

n'est-il pas symptomatique pour l'esprit autoritaire des auteurs du projet que des stipulations tellement évidentes n'aient déjà figuré dans le premier texte déposé à la Chambre et qu'il ait fallu d'une mobilisation de 1.200 enseignant-e-s pour les y inscrire !

Quant aux autres revendications : fixation par règlement grand-ducal du mode de fonctionnement de la conférence des professeur-e-s, inscription de délais d'information, vote par le conseil d'éducation du compte d'exécution du budget de l'établissement, mise à disposition de moyens matériels permettant aux comités des professeur-e-s d'exercer leurs droits de représentation, aucun amendement rénovateur n'a été introduit dans le texte. Comble de la mascarade pseudo-démocratique : le directeur d'établissement garde son droit de veto suspensif en cas de désaccord avec une décision du conseil d'éducation !

Lors de la réunion avec la Commission ad hoc de la Chambre, la délégation des trois syndicats avait clairement fait savoir aux Député-e-s que l'accomplissement des tâches de cogestion exige des moyens matériels ; refuser aux partenaires et notamment aux enseignant-e-s ces moyens revient à vouer l'autonomie à l'échec. En l'absence d'amendements ultérieurs en vue de structures de participation qui méritent ce nom, nous ne pouvons qu'espérer que le projet en question ne passera pas la Chambre avant la fin de la législature et qu'un prochain gouvernement le remettra en discussion !

Luxembourg, le 26 mars 2004  
APESS - FEDUSE - Enseignement SEW/OGB♦L





Une irrésistible envie de partir ?

Une seule adresse....

**Sotour - La Bourse aux Voyages**

15, Place du Théâtre L-2010 Luxembourg

Tél. (+352) 461 514 -1

**[www.sotour.com](http://www.sotour.com)**

## Assemblée générale 2004

En date du 30 mars 2004 l'E.E.G.E.D. asbl (Association des Educateurs et Educatrices, des Educateurs gradués et Educatrices graduées de l'Education Différenciée), a tenu son assemblée générale de l'année annuelle dans les locaux du SEW/OGB♦L à Luxembourg-Gare.

Dans son allocution, la présidente Claudine Olinger souhaitait la bienvenue aux membres du comité et aux membres de l'EEGED et les remerciait de leur engagement et soutien pour l'année 2003.

Après bon nombre de réunions et beaucoup de travail le nouveau dépliant de l'EEGED asbl fut présenté. Il fera l'objet d'un envoi ciblé dans les semaines à venir.

Dans son rapport le secrétaire Carlo Thimmesch a mis en évidence les différentes activités du comité, dont notamment la réalisation du nouveau dépliant qui devrait présenter les buts et objectifs de l'EEGED à tout le personnel travaillant dans l'Education Différenciée. Les pourparlers avec la direction concernant les contrats des membres du SREA se sont annoncés très positifs, toutefois la volonté politique fait défaut.. Pour faire avancer et éclaircir cette situation, l'avocat du SEW et de l'EEGED asbl vient d'envoyer des lettres à Monsieur le Premier Ministre Juncker, Mme le Ministre Anne Brasseur et Monsieur le Ministre François Biltgen.

Les échanges avec la direction concernant le plan pluriannuel de recrutement, les projets d'école et l'agrément restent à développer.

Le trésorier Jos Frosio présente en détail les comptes de l'association et se voit déchargé par les deux réviseurs de comptes.

Le prix de la carte de membre reste à 3 et les intéressés peuvent adhérer à l'EEGED par un simple virement au compte CCP LU19 1111 1512 0276 0000.

Vu la situation insatisfaisante, des employés qualifiés et expérimentés du

SREA, le SEW/OGB♦L et l'EEGED asbl vont entamer des actions en public. Une pétition rassemblant quelques 3500 signatures sera déposée auprès de la Chambre des Députés, le jeudi 6 mai à 14h15. Des entrevues SEW/OGB♦L et les partis politiques sont prévues dans les semaines à venir afin de cerner leur prise de position concernant les contrats des membres du personnel du SREA.

Pour l'année 2004 le comité de l'EEGED se compose des membres suivants :

Claudine Olinger, présidente  
Carlo Thimmesch, secrétaire  
Jos Frosio, trésorier  
Margot Franck, membre  
Schmitz Gaby, membre  
Fautsch Viviane, membre  
Steinbach Gil, membre  
Kremer Paule, réviseur de caisse  
Majerus Marie-Pierre, réviseur de caisse



PUB EDUC DESIGN QUADRI

transmit your knowledge!

BIZART



Logistique pour présentations audiovisuelles  
Vidéoconférence et audioconférence  
Equipement et mobilier pour salles de réunion et de formation  
Espaces pédagogiques multimédia  
Service de location

**Oratum**

ERNSTER®

**SOLUTIONS DIDACTIQUES  
ET AUDIOVISUELLES**